

PROGRAMME REGIONAL WALLON

Mouvement Demain

(Version définitive du 14/4)

6 **Préambule : La Wallonie aujourd'hui**

8 **Le contexte économique et social**

10 Au-delà des « bonnes » paroles sur le rebond économique de notre Région, la Wallonie présente
11 depuis de nombreuses années une situation économique compliquée se traduisant, notamment, par
12 un taux de chômage qui demeure très élevé.

14 La réalité du sous-emploi est en outre largement sous-estimée. Premièrement parce que les chiffres
15 du chômage sont partiels et ne prennent pas en compte plusieurs catégories (les jeunes ayant terminé
16 leurs études qui ne perçoivent pas d'allocation la première année, les chômeurs inscrits sur base
17 volontaire comme demandeurs d'emploi, les travailleurs qui sont obligés d'accepter un emploi à temps
18 partiel alors qu'ils cherchent un temps plein, etc.). Deuxièmement parce qu'il n'est pas tenu compte
19 du nombre important de personnes exclues du chômage (plus de 40.000 personnes, dont 2/3 en
20 Wallonie, depuis l'entrée en vigueur de la mesure) et rejetées vers les CPAS.

22 Le constat est donc celui-ci : en Wallonie, sans même questionner la nature des emplois, il n'y a plus
23 assez d'emplois pour tout le monde.

25 Par ailleurs, la répartition des richesses pose également question dans notre Région. Aujourd'hui, un
26 Wallon sur cinq vit sous le seuil de pauvreté et nombreuses sont les personnes, y compris des
27 travailleurs, qui déclarent avoir du mal à s'en sortir financièrement.

29 **Le contexte environnemental**

31 Parallèlement à cette crise sociale, la dégradation de la situation environnementale dans notre Région
32 est également considérable : raréfaction des matières premières, surenchérissement du coût des
33 énergies (et suppression de la production d'énergie nucléaire postposée sans cesse), atteinte à la
34 biodiversité, réchauffement climatique, pollution des sols, de l'air (notamment liée à l'organisation du
35 transport et au tout à la route) et des eaux (notamment liée à l'agriculture intensive et à l'utilisation
36 massive de pesticides). Ajoutons à cela une gestion des déchets qui pose question.

38 **Les causes**

40 Notre Région souffre de difficultés structurelles spécifiques liées à la transition de son économie.
41 Longtemps basée sur une industrie lourde (sidérurgie, verre, laine, charbonnages, etc.) peu à même
42 de s'adapter aux défis écologiques, elle a été particulièrement touchée par les conséquences de la
43 mondialisation et par la délocalisation dans des pays à bas salaire de ces secteurs industriels.
44 Aujourd'hui l'économie wallonne est principalement basée sur un tissu de PME/TPE mais rares sont
45 celles qui croissent et deviennent de grands pourvoyeurs d'emplois.

1 Elle souffre également de ses choix économiques. Les profits importants réalisés grâce aux avancées
2 technologiques, à l'accès à une énergie abondante et bon marché, et à une course effrénée aux gains
3 de productivité, ont été massivement distribués en bénéfices, et/ou réinvestis dans des produits
4 financiers qui ne contribuent en rien à la nécessaire reconversion économique. En outre, la dynamique
5 de réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire qui
6 avait constitué historiquement une façon de capter une partie de gains de productivité (et d'éviter une
7 hausse du chômage en redistribuant le travail) s'est arrêtée.

8

9 La Région a, sinon à la marge, totalement abdiqué l'idée de mettre l'économie au service d'un projet
10 de société en faisant des choix économiques qui fassent sens socialement et écologiquement. Y
11 compris les dernières années avec les Plans Marshall, elle s'est contentée de soutenir des secteurs
12 existants, voire de favoriser le développement d'activités qui ont un impact environnemental
13 largement négatif (comme la logistique par camion et par avion) au nom de la priorité à l'emploi.

14

15 **Le constat**

16

17 Ces choix économiques ont des conséquences graves sur la qualité de vie des personnes habitant notre
18 Région comme sur l'environnement.

19

20 Or, en matière sociale, les politiques actuelles consistent davantage à s'attaquer aux personnes qui en
21 sont victimes (système d'activation des allocations de chômage notamment) qu'à en combattre les
22 racines. Et en matière d'environnement, la faiblesse démocratique du système actuel fait que les
23 objectifs de court-terme prennent le pas sur la parole citoyenne. Malgré la prise de conscience
24 croissante et des réactions nombreuses, nous ne constatons aucune mesure politique réellement
25 orientée vers une vision réellement plus respectueuse de l'environnement.

26

27 Changer de cap nécessite de s'attaquer aux fondements de la société actuelle, une société dans
28 laquelle l'économie capitaliste et ses logiques de court-terme dictent leur loi et leur agenda au monde
29 politique. Ceci nécessite un socialisme comme une écologie qui assument l'idée d'une réelle rupture
30 avec le modèle dominant, en termes de productivisme, de justice sociale, comme de démocratie réelle.

31

32 **1. Pour une transformation profonde de l'activité économique**

33

34 La sixième réforme de l'Etat octroie aux régions une large autonomie dans l'organisation de leur
35 marché du travail. Notre Région a donc la capacité de profondément transformer la morphologie de
36 son économie. Nous proposons de le faire sur base de deux piliers fondateurs :

- 37 - Une Région qui devienne un acteur public fort et permette d'orienter des changements
38 profonds, particulièrement en matière d'enseignement, de fiscalité, d'énergie et de mobilité
39 avec le souci de mettre en place des structures et mécanismes de participation citoyenne
- 40 - Une Région qui favorise le développement de structures économiques locales, axées sur des
41 productions non délocalisables, utiles au bien-commun et soutenables sur plusieurs
42 générations.

43

44 Nous prônons le développement de structures non soumises à une logique strictement marchande
45 (économie sociale, secteur coopératif, secteur associatif, secteur public, ...). Celles-ci devront favoriser
46 la réparabilité et le partage plutôt que le tout jetable et la propriété.

47 Pour initier cette transformation profonde de l'activité économique, nous proposons un plan de
48 transformation autour de cinq axes.

1 **Axe 1 : Un plan d'avenir rouge-vert**

2

3 Tout en étant attaché aux initiatives locales et à une décentralisation des lieux de décision lorsque cela
4 est possible et souhaitable (notamment afin de les rapprocher des citoyens), le Mouvement Demain
5 est favorable à l'idée de planification économique, meilleure façon à nos yeux de permettre une vision
6 de long terme (détachée des questions de profit à court-terme) prenant en compte les enjeux
7 écologiques, mais aussi de permettre l'immixtion de la démocratie dans le champ de l'économie.
8 Ainsi, nous estimons que les plans Marshall 1.0 et 2.Vert (mais pas le plan Marshal 4.0 de l'actuel
9 gouvernement) ont eu un impact plutôt positif, notamment en évitant un saupoudrage trop important
10 des moyens publics et en faisant la démonstration d'une possible stratégie économique de la Région.
11 Toutefois ces plans ont souffert d'une série de défauts majeurs :

- 12 - La Région y est circonscrite dans un rôle de « facilitateur » et non d'acteur économique.
- 13 - Le rôle de l'acteur public n'est pas étendu à la propriété d'une série d'outils économiques
14 lesquels demeurent purement privés. Le concept de portage public (notamment dans le cas
15 de délocalisation comme dans la sidérurgie) n'est par exemple pas présent. Les services publics
16 ne sont pas reconnus comme acteur économique d'avenir.
- 17 - La Région se préoccupe peu de ce qui est produit (préférant soutenir les filières existantes) et
18 des conditions de productions. Le choix des « pôles de compétitivité », un terme qui dénote à
19 lui seul une conception très libérale du champ économique, est parfois très discutabile avec
20 notamment de gros moyens publics déployés dans la logistique dont les effets négatifs ne sont
21 pas du tout analysés.
- 22 - Les organisations syndicales ont un poids consultatif et décisionnel bien trop faible. Il y a un
23 recours systématique à des « experts » à la faible représentativité sociale avec un rôle
24 décisionnel qui est pourtant central.
- 25 - L'absence totale de la société civile et des citoyens des choix et orientations des pôles.
- 26 - L'absence de tout conditionnement des aides publiques à des critères sociaux, notamment en
27 matière de durabilité et de maintien de l'emploi (remboursement des aides en cas de
28 délocalisation ou de restructuration si l'entreprise réalise des bénéfices).
- 29 - Le fait que l'on s'axe sur le développement d'activités de haute technologie ce qui offre peu
30 d'alternatives pour les personnes, nombreuses dans notre région, qui ont une qualification
31 relativement faible (45% des demandeurs d'emplois).
- 32 - Le fait que le budget alloué aux plans demeure relativement marginal (5% environ du budget
33 wallon).
- 34 - L'absence de toute procédure d'évaluation au niveau environnemental et social des plans,
35 mais uniquement sur le plan économique.

36

37 Le Mouvement Demain propose la mise en place d'un « plan d'avenir rouge-vert » sur plusieurs années
38 avec pour objectifs :

- 39 - Une mutation profonde du secteur de la logistique. Le nombre de camions circulant sur les
40 axes Liège-Charleroi et Liège-Luxembourg ne cesse de croître, causant des problèmes majeurs
41 en termes de pollution de l'air aux particules fines et de réchauffement climatique. Par ailleurs,
42 le transport de marchandises par avions-cargos est en forte croissance. Il faut agir maintenant.
43 Nous devons absolument prôner des modes de transport les plus adaptés sur le plan
44 écologique, et veiller à diminuer le transport de marchandises en relocalisant au maximum les
45 productions.
 - 46 ○ Nous proposons un plan de diminution du transport aérien (avions-cargos) passant par
47 la fin des investissements effectués dans les aéroports wallons ainsi que la fin de
48 l'accaparement de larges terrains par des entreprises de la logistique (notamment le

- 1 projet Alibaba à Bierset) et une réorientation de ceux-ci vers d'autres secteurs. Il ne
2 s'agit bien évidemment pas de laisser tomber les personnes travaillant aujourd'hui
3 dans ces secteurs mais de les intégrer à ce projet de reconversion.
- 4 ○ Nous proposons notamment de développer le transport fluvial.
 - 5 ○ Nous proposons également d'établir à l'échelle wallonne une obligation de ferroutage
6 pour les véhicules en transit.
- 7 - Le développement d'une filière wallonne du recyclage et de la transformation des produits
8 naturels. Il est notamment important de nous défaire progressivement de notre dépendance
9 au pétrole et à ses produits dérivés (notamment le plastique qui cause de véritables ravages
10 environnementaux). Le pôle « Green Win » introduit dans la version 2.vert et ses 3 axes
11 (élaboration de produits et matériaux durables, intégration et mise-en-œuvre durables des
12 matériaux, traitement et valorisation des déchets et des effluents) comportait bien
13 évidemment des aspects positifs mais il témoignait d'une vision écologique très productiviste
14 et trop axée sur la technologie.
- 15 - Une réorientation des budgets consacrés à la formation professionnelle vers les filières qui
16 allient emploi et environnement : construction (isolation et matériaux naturels, réfection et
17 rénovation bio-responsable, ...), alimentation (agriculture raisonnée, transformation de
18 produits en filières courtes, ...), énergie (économies d'énergie et usage rationnel de l'énergie
19 à tous les niveaux, cogestion, développement du renouvelable, ...)
- 20
- 21 Pour mettre en œuvre des politiques sur le long terme, c'est-à-dire des politiques dont l'espérance de
22 vie dépasse la durée d'un mandat politique – chaque nouveau ministre s'escrimant à défaire le travail
23 de son ou sa prédécesseur/e – il faut mettre en place des institutions, des administrations publiques
24 capables d'inscrire des politiques dans la durée. La transition vers une économie bas carbone, basée
25 sur les énergies renouvelables, les circuits courts, la relocalisation, etc. nécessite des investissements
26 à long terme, l'inverse de ce que recherchent les investisseurs privés pour qui tout investissement doit
27 être le plus hautement rentable dans les délais les plus brefs. Les mécanismes de transition nécessitent
28 donc une prise en main par les pouvoirs publics.
- 29 C'est pour cela que le Mouvement Demain plaide pour la création d'une nouvelle forme
30 d'administration publique, **les régies ensemblières**. Ces régies entrent dans le cadre de notre projet
31 global de « planification écologique » et de « réindustrialisation et relocalisation de l'emploi ». Une
32 régie ensemblière a pour fonction, de façon transversale aux différents ministères qui souvent
33 travaillent indépendamment les uns des autres, de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs
34 publics, privés, associatifs, etc. concernés par un projet de développement tourné vers la transition.
35 Nous proposons dans un premier temps d'appliquer ce principe de régies ensemblières à deux thèmes
36 : le logement et l'énergie.
- 37 Lorsque l'on parle « logement », nous avons en tête : appels d'offre avec clauses sociales et
38 environnementales ; formations professionnelles aux nouveaux métiers du bâtiment ; architectures
39 conçues pour être à basse ou zéro énergie ; usages de nouveaux matériaux isolants naturels et produits
40 localement dans le cadre d'une diversification de certaines entreprises agricoles ; le fait de privilégier
41 les matériaux locaux, durables et renouvelables via la fixation de quota carbone attribué aux matériaux
42 pouvant entrer dans la construction ; concours d'urbanisme dans les écoles d'architectures ; ensemble
43 architectural composé de logements sociaux, de biens à faible prêt hypothécaire, crèche, maison de
44 retraite, petites surfaces commerciales, espaces de services collectifs, sources de productions
45 d'énergie renouvelable ; éventuellement avec leur propre installation de traitement des eaux usées et
46 de tri des déchets ; etc. La régie planifie et organise l'articulation entre les différents acteurs, stimule
47 les entreprises locales à l'innovation et la reconversion, surveille les chantiers, etc.

1 Lorsque l'on parle « énergie », d'abord cela est lié au point précédent puisque la « meilleure énergie »
2 est celle qui n'est pas consommée, notamment dans les logements. La fonction d'une régie
3 ensemblière ici serait double : d'abord auditer l'ensemble du bâti existant pour en estimer la possible
4 réduction de la consommation énergétique ; favoriser l'accès à l'isolation et à l'autoproduction
5 d'énergie renouvelable à destination des ménages à revenus modestes par le biais du tiers investisseur
6 ; systématisation de l'intégration de mécanismes à double direction, permettant le renvoi des
7 surproductions énergétiques sur le réseau ; favoriser le développement local par des appels d'offres
8 combinant clauses sociales et environnementales ; favoriser le recours à des matériaux d'origines
9 naturelles et produits localement ; établir des règlements obligatoires d'isolation pour la mise en
10 location de logements et de sanctions financières pour les logements volontairement laissés inoccupés
11 ; initier des plan de soutiens et tiers investisseur à destinations de propriétaires à faibles revenus et
12 articulations à des mécanismes d'immobilières sociales ; etc.

13 Ensuite, une régie ensemblière en énergie devrait : favoriser les développement de la production
14 d'énergie par des collectivités publiques ou coopératives, voire par des particuliers ; moderniser le
15 réseau pour qu'il devienne entièrement bidirectionnel ; favoriser la recherche et le développement
16 par les industries locales de toutes les modalités possibles de productions d'énergie renouvelable et
17 durable, en matière de grand et petit éolien, d'hydro-électricité, de géothermie, de batterie passive
18 notamment sous forme de retenues artificielles d'eau, de nouveaux matériaux photosensibles sans ou
19 avec faible usage de terres rares ; le renforcement et la coordination des capacités locales de
20 recherche, de développement et de production. Que faut-il pour fabriquer une éolienne ou un tram ?
21 De l'acier, des moteurs électriques ou turbines, des pâles ou des rames, etc. Toutes choses pour
22 lesquelles les industries wallonnes ont le savoir-faire et les compétences humaines, de la Sabca à la
23 Sonaca, en passant par CMI, la FN, le CRM, etc. Le rythme de développement des énergies
24 renouvelables produites localement est bien trop bas pour pouvoir se passer des carburants fossiles
25 ou nucléaires dans les délais les plus brefs. Cette lenteur a pour cause majeure d'avoir offert en pâture
26 le secteur énergétique en exclusivité aux investisseurs privés. La transition nécessite des visées sur le
27 long terme que seul l'acteur public est capable de porter. La régie ensemblière devrait devenir
28 l'instrument qui articule sous contrôle public tous les intervenants existants, fixe les règles, favorise
29 les développements de nouveaux intervenants publics ou coopératifs locaux, chapeaute la production,
30 les réseaux de distribution, et le cas échéant développe ses propres outils de production et
31 d'accumulation. L'énergie est un secteur bien trop stratégique pour un Etat que pour le laisser entre
32 les mains du privé.

33 Ce plan doit s'accompagner de décrets visant :

- 34 - L'interdiction totale de la publicité commerciale dans l'espace public car il est essentiel
35 que le message de nécessaire transition (passant par une certaine sobriété) porté par des
36 autorités publiques ne soit pas contré par des incitations omniprésentes à la
37 (sur)consommation.
- 38 - Une réglementation stricte sur les mécanismes de crédit, et notamment les crédits à la
39 consommation qui causent de graves problèmes de surendettement.
- 40 - La lutte contre l'obsolescence organisée (nous prônons par exemple la création d'un label
41 « durabilité » à l'échelle wallonne)

42
43 Nous proposons en outre une démocratisation de la mise en place et du contrôle de ce plan. Au niveau
44 des entreprises, les organisations syndicales et des membres de la société civile doivent disposer du
45 droit de contrôler l'affectation des aides et avoir a minima un droit de contrôle dans tous les organes
46 de décision en matière économique et sociale et environnementale.

1 Il importe pour le Mouvement Demain de développer une économie du partage et du réparable, en
2 d'autres mots une économie qui favorise le droit d'usage et la durabilité des biens sur le droit de
3 propriété et l'obsolescence programmée. Cela inclut notamment la mise à disposition, autant que
4 possible, des modèles, plans et modes d'emploi des objets afin d'en favoriser la réparation et le
5 remplacement d'éléments usagés.

6

7 Outre la forme et les orientations qu'ils prennent, pour réussir, de tels plans ont également besoin de
8 moyens en suffisance. Il est bon par ailleurs de rappeler que malheureusement, l'investissement public
9 est globalement très faible en Belgique en comparaison des autres pays européens. Même si le
10 contexte économique régional qui s'annonce est peu favorable, nous prôtons une augmentation des
11 moyens consacrés à ce plan et plus généralement aux politiques visant à la transformation de notre
12 économie tant les défis que nous devons rencontrer sont nombreux.

13

14 Dans le même temps, lorsque la Région investit pour lancer des activités, il est important qu'elle
15 bénéficie d'un juste retour sur cet investissement. L'Etat n'a pas vocation à financer le secteur privé.
16 C'est notamment une des raisons pour lesquelles il est crucial de veiller à davantage impliquer des
17 structures publiques dans les projets financés via les différents pôles.

18

19 **Axe 2 : La recherche**

20

21 La recherche a permis d'améliorer la condition humaine et dans le même temps a placé l'humanité
22 devant des défis écologiques considérables si pas irréversibles. La recherche doit être repensée dans
23 sa relation à la société et éviter de développer des technologies dont l'utilité n'est pas sérieusement
24 mise en évidence en regard des risques sanitaires, environnementaux et sociaux qu'elles font peser.

25

26 Nous posons les constats suivant concernant la situation de la recherche en Fédération Wallonie-
27 Bruxelles :

28

- 29 • Un déficit de personnel scientifique disposant de contrats à durée indéterminée créant une
30 réelle difficulté à établir des groupes de recherche dans le temps, l'indépendance et
31 l'excellence scientifique.
- 32 • Une confusion régulière entre intérêts privés et publics en termes de recherche. Des
33 recherches de développement de produit ou de procédés au profit d'entreprises privées,
34 réalisant par ailleurs parfois de plantureux bénéfices sont aujourd'hui réalisées pour partie par
35 des chercheurs financés avec de l'argent public.
- 36 • L'absence de débouchés afin de valoriser dans des structures publiques, coopératives et/ou
37 relevant de l'économie sociale et solidaire les découvertes de nos universités.
- 38 • L'absence de réflexion sérieuse liant la nature des recherches financées par les autorités
39 publiques et les enjeux environnementaux (sinon en termes de croyance en des possibles «
40 marchés verts »).

40

41 Nous proposons :

42 - D'augmenter la part de la recherche publique dans les budgets fédéraux et wallons.

43 - De dissocier clairement recherche publique et recherche privée ainsi qu'assurer un suivi strict des
44 sujets de recherches financés par le public et une protection plus systématique des résultats de
45 recherche issus de chercheurs financés par des institutions publiques.

46 - D'instaurer tous les trois ans une conférence citoyenne chargée de contribuer à l'évaluation des
47 projets de recherche en relation avec les défis sociétaux et environnementaux et à la définition des
48 principales orientations pour les trois années suivantes

1 - De coupler la défiscalisation dont jouissent les institutions de recherche à la création d'emplois, à
2 l'amélioration des conditions de travail des chercheurs et à la résolution des nouveaux enjeux sociaux
3 et environnementaux.

4 - D'augmenter significativement le cadre du personnel scientifique et académique définitif en :

- 5 • Imposant le passage effectif systématique à un CDI pour le personnel scientifique après
6 deux CDD (mesure aujourd'hui largement contournée)
- 7 • Assurant la création de nouveaux postes à durée indéterminée de 1er assistant et de
8 chargé de cours pour chaque service de recherche.
- 9 • Découplant les charges d'enseignement et de gestion de la charge de recherche de
10 manière à laisser au chercheur un temps suffisamment long pour assurer une publication
11 de qualité des résultats de sa recherche. À cette fin, nous revendiquons le bénéfice de
12 périodes régulières sans charge d'enseignement ou de gestion (un semestre de droit tous
13 les 4 ans par exemple)

14

15 **Axe 3 : La formation continue et la reconversion professionnelle**

16

17 Notre pays souffre d'un sous-investissement dans la formation. Les efforts des entreprises en matière
18 de formation de leur personnel sont largement insuffisants. Une plus haute technicité d'un nombre
19 croissant d'emplois, l'accélération des évolutions technologiques comme la résolution des défis
20 environnementaux et sociaux imposent aujourd'hui souvent une formation continue et la nécessité de
21 plusieurs reconversions professionnelles tout au long de la carrière.

22 De telles formations doivent permettre une mise à jour des compétences, le maintien et le
23 développement d'une qualification et donc une moins grande fragilité professionnelle.

24 C'est pourquoi nous proposons :

- 25 • Une plus grande sélectivité dans les aides publiques octroyées aux employeurs dans le cadre
26 de la formation des travailleurs.
- 27 • De raccourcir les délais d'attente pour de nombreuses formations.
- 28 • D'imposer aux employeurs de payer les formations liées à la polyvalence au sein de l'entreprise
29 mais également de libérer une quantité d'heures pour la formation continue de leurs
30 travailleurs. Formation continue et reconversion devraient être intimement liés. Des solutions
31 particulières devront être trouvées pour les PME
- 32 • Une mesure d'accompagnement spécifique visant à l'acquisition de leur certificat d'études
33 secondaires pour les personnes situées au niveau CQ6 et pour les apprentis qui sont très
34 fragilisés sur le « marché » de l'emploi. Il faut par ailleurs inscrire la lutte contre
35 l'analphabétisme, qui est un réel problème sociétal aujourd'hui passé sous silence, dans les
36 négociations de l'AIP et les négociations sectorielles.

37

38 Avec ses 25 centres de compétences, la Région dispose d'outils de formation de qualité pour aider à la
39 réinsertion professionnelle. Le taux d'insertion des demandeurs d'emploi y ayant suivi des formations
40 est d'ailleurs de l'ordre de 75%. Il nous semble toutefois essentiel :

- 41 • D'augmenter le budget consacré à ces centres de compétences afin d'augmenter le nombre
42 de places disponibles ainsi que le nombre d'heures de formations
- 43 • De créer des centres permettant de valoriser bien davantage certaines filières permettant un
44 accès à des professions écologiquement souhaitables et permettant une autonomie dans
45 l'activité professionnelle (agriculture biologique, énergies renouvelables - notamment la
46 géothermie, techniques de constructions et d'isolation bio-responsables, ...)

47

48 Dans ce contexte général, il nous semble que le modèle largement expérimenté en France, mais à
49 peine balbutiant en région wallonne, dit de « **territoire zéro chômeur de longue durée** » et
50 « **d'entreprise à but d'emploi** » devrait être étendu à l'ensemble de la région.

1 Qu'est-ce qu'une « entreprise à but d'emploi » ? De quoi s'agit-il ? Ce sont des entreprises qui relèvent
2 de l'économie sociale et solidaire. Elles proposent aux chômeurs un CDI financé d'une part par leurs
3 allocations de chômage et d'autre part par l'activité professionnelle réalisée. Les entreprises à but
4 d'emploi (EBE) ont une forme juridique classique, mais ont pour particularité d'être en partie financée
5 par la réallocation des indemnités de chômage versées aux chômeurs de longue durée (plus de 6 mois).
6 Elles peuvent prendre différentes formes juridiques (SA, Société Coopérative, asbl, etc.) mais elles ne
7 sont pas à but lucratif car elles rentrent dans la catégorie de l'économie sociale et solidaire. Leur
8 priorité est de créer des emplois "utiles", répondant aux besoins de la population sur un territoire.

9 Qu'est-ce qu'un « Territoire zéro chômeur de longue durée » ? C'est un territoire sur lequel on décide
10 de développer des EBE en partant de 3 constats :

- 11 • 1er constat : Personne n'est inemployable. Celles et ceux qui sont au chômage, même depuis
12 longtemps, ont des savoir-faire et des compétences. Ils peuvent travailler si l'emploi est
13 adapté.
- 14 • 2ème constat : Il y a du travail. De nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits car il
15 n'y a pas de services accessibles correspondants.
- 16 • 3^{ème} constat : Il y a de l'argent. La sécurité sociale verse une allocation aux personnes privées
17 d'emploi. La gestion de ses indemnités et de son dossier par l'ONEm et les organismes de
18 paiement, l'activation de sa recherche d'emploi par le Forem représentent aussi une quantité
19 de moyens financiers issus des pouvoirs publics et de la solidarité collective. Par ailleurs, vu
20 leur situation financière, les chômeurs paient rarement des impôts, etc. Pourquoi ne pas
21 regrouper tous ces moyens pour créer des emplois au service de la collectivité ?
22

23 Dans les expériences lancées en France, le regroupement de l'argent public et de la sécurité sociale
24 couvre 70 % du fonctionnement de l'entreprise. 30 % doivent donc venir de la vente de produits et
25 services par les EBE. Si elles doivent atteindre l'équilibre en générant suffisamment de rentrées pour
26 pouvoir financer ces 30% qui doivent permettre aux chômeurs d'être engagés en contrat à durée
27 indéterminée au salaire légal minimum, ces entreprises ne cherchent pas à atteindre les seuils de
28 rentabilité des autres entreprises du secteur privé. En fait, leur modèle économique rappelle en partie
29 celui des titres-services, mais elles ont pour vocation de rendre de tout autre service puisqu'elles sont
30 là pour être utiles collectivement à une population sur un territoire. Ces activités peuvent être de la
31 livraison de proximité d'achats groupés de produits locaux, du soutien ou de la garde scolaire, des
32 bibliothèques itinérantes, etc.

33 Contrairement aux contrôles, à l'activation, la répression, les sanctions des politiques dites de « l'état
34 social actif », les demandeurs d'emploi qui entrent dans ces entreprises le font sur base volontaire à
35 contre-courant des démarches actuelles. En effet, habituellement, les demandeurs d'emploi
36 répondent à des offres d'emploi diffusées par de multiples canaux privés et par le Forem, en
37 provenance d'entreprises ou de l'état. Dans les « entreprise à but d'emploi », le mécanisme est inversé,
38 les EBE commencent par recenser les compétences et les envies des demandeurs d'emploi qui s'y
39 présentent, puis qui recherchent en fonction de leurs compétences, les travaux utiles qui sont à la fois
40 susceptibles de remplir mais aussi de la réinsérer durablement parce qu'ils/elles apprécient ce travail.

1 La SAW-B (Solidarité des Alternatives Wallonnes - Bruxelloises) a publié une intéressante étude sur les
2 différents aspects de ce qui serait un véritable changement d'orientation en matière de politique de
3 l'Emploi¹

4

5 **Axe 4 : L'économie sociale**

6

7 La manière de concevoir le développement économique aujourd'hui est, globalement, monolithique.
8 L'entrepreneuriat, la manière de gérer les entreprises, la propriété privée et individuelle des moyens de
9 production, s'imposent comme des évidences qu'il semble absurde de remettre en question. Le
10 système capitaliste serait-il donc incontournable ? Pourtant, ce système n'entraîne que des échecs sur
11 le plan social, de l'égalité et du climat.

12

13 D'autres formes d'entreprises, d'autres manières de concevoir la création de richesses sont possibles.
14 Concrétisée depuis la fin du XIXe siècle à travers les caisses de mutuelles et les coopératives, cette
15 manière alternative de concevoir l'économie et de répartir la richesse est aujourd'hui regroupée sous
16 le concept « d'économie sociale ».

17

18 Historiquement, il faut saluer le décret « relatif à l'économie sociale » de 2008 adopté par la Région
19 wallonne. Ce décret peut être synthétisé autour de quatre critères cumulatifs :

20

- La finalité de service à la collectivité ou aux membres, et non de profit ;

21

- L'autonomie de gestion ;

22

- Le processus de décision démocratique ;

23

- La primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

24

25 Cependant des améliorations peuvent encore être apportées en la matière. Concrètement, nous
26 proposons de :

27

- Créer un cadre légal afin de susciter la mobilisation de l'épargne citoyenne dans des coopératives poursuivant des objectifs en phase avec la transition écologique.

28

- Organiser des actions de sensibilisation au sein des administrations afin d'informer les acteurs à propos de l'économie sociale, de ses enjeux

29

- Utiliser plus et mieux le cadre juridique mis en place favorisant la reprise d'entreprises par les travailleurs, et permettant d'activer tout ou partie des allocations de chômage ou de licenciement pour favoriser cette reprise, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays européens, comme la France ou l'Espagne, par exemple.

30

- Favoriser l'émergence d'un fonds, complémentaire aux « invests publics », qui permettraient de compléter le trop (souvent) faible apport de capitaux des travailleurs dans le cadre d'une reprise d'entreprise. Ce fonds pourrait être alimenté de deux manières : par les entreprises qui ferment dans le cadre des accords sociaux conclus dans ces situations et par une cotisation sur base des bénéficiaires des autres coopératives (cf. la loi dite « Marcola » en Italie).

31

- Imposer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics quand la Région wallonne finance ceux-ci à concurrence de 50%. Un service administratif particulier doit venir épauler entreprises et pouvoirs adjudicateurs.

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

¹ http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1805_territoirezerochomeurs_expe_rimentation-2.pdf

1 **Axe 5 : les secteurs associatifs et non marchand.**

2

3 Le bien-être de la population repose notamment sur une série de métiers et services associés au
4 secteur non marchand. Citons l'accueil de l'enfance, l'aide à la jeunesse, les soins aux personnes âgées
5 et aux personnes handicapées.

6

7 **Accueil de l'enfance**

8

9 En Wallonie, l'accueil des enfants de moins de 3 ans pose problème. Selon les statistiques compilées
10 par l'IWEPS en 2016, le taux de couverture (nombre de places par enfant) a progressé ces 10 dernières
11 années. Avec 35%, il demeure toutefois inférieur au taux de 40%, souhaité par les acteurs du secteur
12 de la petite enfance (33% étant le taux minimaliste fixé par l'UE et repris par l'ONE).

13

14 On constate en outre d'énormes disparités entre communes riches et plus pauvres. Ces disparités se
15 traduisent au niveau provincial par des chiffres variant de 29% de taux de couverture (Hainaut) et 51%
16 (Brabant Wallon). Avec 32%, la province de Liège est une des moins bien loties.

17

18 Par ailleurs, plus de 28% des structures existantes ne sont pas subventionnées c'est à dire qu'elles ne
19 permettent pas une participation financière des parents dépendant de leurs revenus. Ces types
20 d'accueil (Maison d'enfants et indépendante familiale) sont bien reconnus par l'ONE, mais ne
21 permettent pas à l'ensemble des parents d'y mettre leur enfant en raison du coût pouvant être
22 prohibitif par rapport aux revenus cumulés. Il ne s'agit pas de supprimer ces MILAC (milieux d'accueil),
23 mais que ce type d'accueil soit un choix des parents et non une obligation par manque de choix.

24

25 Depuis juillet 2018, un statut complet dans la commission paritaire des puéricultrices (les
26 accueillant(e)s ne le sont que très rarement) est proposé aux accueillant(e)s qui souhaitent en
27 bénéficier. Celles-ci doivent avoir un minimum de 5 ans d'expérience. L'entièreté de cette profession
28 sera dans cette commission paritaire pour au plus tard 2020.

29

30 Nous regrettons que toutes et tous n'ont pu en bénéficier ensemble d'emblée, qu'existe la
31 problématique des 5 ans minimum qui peut s'expliquer pour une équivalence au statut en puériculture
32 mais qui laisse la profession dans une iniquité financière. Deux accueillant(e)s d'une même commune
33 peuvent ainsi recevoir un montant avec une différence allant du simple au double, sans compter les
34 congés payés et autres avantages perçus par l'une et pas par l'autre. Même si cette période est
35 transitoire, une décision politique a dès lors pour conséquence que pendant 2 ans, l'ensemble de la
36 profession ne sera pas sur un pied d'égalité.

37

38 Nous espérons que ce grand saut social pour les accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s palliera le
39 manque de places d'accueil. Mais cette profession a tellement été snobée par le monde politique (de
40 la gauche à la droite tous partis au pouvoir confondus) pendant plus de 30 ans que nous restons
41 vigilants.

42

43 Le Mouvement Demain demande :

- 44 - Que tout/e accueillant/e puisse recevoir la différence financière non perçue entre 2018 et sa
45 date d'entrée dans le statut complet.
46 - Que les années d'anciennetés professionnelles soient reconnues dans le nouveau statut ;
47 - De faire entrer dans ce statut les accueillant(e)s ayant moins de 5 ans d'ancienneté ;

- 1 - Que ce statut permette à ces travailleur(s) d'être reconnu(e)s comme puériculteur(-trice) à
2 part entière. Dans l'état actuel, elles, ils ne peuvent travailler que chez elles (eux) ; et non dans
3 un autre centre d'accueil comme par exemple les crèches.
4

5 Il y a une véritable urgence à créer un grand nombre de places de crèches et d'accueillant(e)s
6 conventionné(e)s, en particulier dans les communes et provinces les plus pauvres. C'est à la fois un
7 enjeu social et d'égalité homme-femme.
8

9 Nous continuons donc par ailleurs de réclamer :

- 10 - La création de places d'accueil de qualité dans des établissements subventionnés afin d'arriver
11 à un taux de 40 places d'accueil pour 100 enfants de 0 à 2.5 ans dans toutes les provinces, avec
12 une priorité sur les communes actuellement moins bien dotées.
13 - L'engagement de minimum 3.000 puéricultrices diplômées. Aujourd'hui plusieurs milliers de
14 puéricultrices diplômées ou assimilées sont inscrites comme demandeuses d'emploi.
15

16 **Accueil et soins pour les personnes âgées**

17

18 Bon nombre de retraité.e.s vivent dans la pauvreté (en moyenne, les pensionnés belges reçoivent en
19 net à peine 66 % de leur dernier salaire, et 13% vivent sous le seuil de pauvreté) et n'ont pas les moyens
20 de se payer une maison de retraite. C'est le rôle des pouvoirs publics de légiférer et de mettre en place
21 les moyens nécessaires afin d'améliorer le bien-être des personnes âgées.
22

23 Le maintien à domicile et la liberté, l'autonomie doivent être privilégiés dans le respect de la personne
24 et de son milieu familial. L'aide à domicile est elle aussi insuffisamment financées par les pouvoirs
25 publics.
26

27 Il faut que ce secteur devenant de plus en plus marchand soit repris en main par le secteur public. Les
28 institutions privées pratiquent des prix exorbitants (alors que ce n'est qu'un service « hôtel » avec
29 médecin à payer en plus, personnel infirmier payé par l'INAMI, ...).
30

31 Nous préconisons :

- 32 - La création de 5.000 places d'accueil dans des maisons de retraite publiques pratiquant
33 des prix démocratiques (inférieurs à la retraite)
34 - La création d'emplois publics de proximité dans le secteur de l'aide aux personnes âgées
35 et handicapées et la lutte contre la marchandisation de ce secteur. Ainsi que des
36 formations ad hoc pour rendre ces créations professionnelles réellement pertinentes.
37 - Etablir le besoin de CANTOU (Centre d'Animation Naturel Tiré d'Occupations Utiles) dans
38 les homes pour que les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer soient prises en
39 charge de manière optimale.
40

41 **Politique en faveur des personnes handicapées : accueil, information, soins, et insertion sociale.**

42

43 On entend beaucoup parler d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Toutefois cette
44 notion renvoie trop souvent aux seuls aspects de mobilité et d'accès aux lieux publics. Certes, les
45 problématiques d'accessibilité des transports en commun et de l'ensemble des bâtiments publics sont
46 une priorité. Toutefois si l'amélioration de cette forme d'accessibilité n'est pas accompagnée d'une
47 large réflexion et d'une concertation concernant tous les accès à la citoyenneté de toutes les
48 Wallonnes et de tous les Wallons, nous passons à côté du principal objectif, celui de l'inclusion dans
49 tous les domaines.
50

51 L'accessibilité, c'est avant tout l'accessibilité citoyenne, celle qui permet de vivre comme tout un

1 chacun et de participer activement à la vie sociale. L'accessibilité doit être physique : accès aux
2 transports en commun, aux bâtiments et à la voie publique ; elle doit être sensorielle : communications
3 communales en langage adapté, adaptation des bibliothèques et expositions ; elle doit être aussi
4 intellectuelle : communications communales faciles à comprendre, aide à la vie citoyenne. Pour ce
5 dernier point, nous souhaitons renforcer le rôle des « handicots » et leur visibilité afin qu'ils
6 profitent au plus grand nombre.

7 La mise en place d'un guichet wallon unique délocalisé, ouvert au public pour répondre à toutes les
8 questions relatives au handicap permettra de faciliter l'accès à toutes les prestations, services et
9 accompagnements qui existent aujourd'hui mais qui sont mis en œuvre à des niveaux de pouvoir
10 différents ou confiés aux mutuelles et associations.

11

12 Quelques propositions concrètes :

13 - **Accueil des adolescents.** Nous proposons la mise en place systématique de garderies dès
14 7h30 et jusque 18h tous les jours de la semaine, mercredi compris. Les adolescents
15 handicapés ne jouissant pas de la même autonomie que leurs pairs, un système de
16 garderie éviterait aux parents d'avoir recours au système D et/ou de devoir adapter la
17 carrière de l'un d'entre eux.

18 - **Accueil des jeunes adultes en situation de handicap.** Compte tenu d'un moratoire datant
19 de 1997, interdisant l'ouverture de places d'accueil (de jour et de nuit) subventionnées
20 supplémentaires, beaucoup se retrouvent dépourvus dès 21 ans. Certaines personnes qui
21 sont accueillies en dehors de ce moratoire ne sont pas subventionnées par l'AVIQ mais par
22 d'autres instances ou sur fonds propres. Si les deux parents travaillent et/ou manquent de
23 moyens, c'est la galère. Nous ne pouvons plus tolérer que ces jeunes se retrouvent en
24 maison de repos ! Demain souhaite lever ce moratoire au niveau régional.

25 - **Activités adaptées.** Nous proposons également une prise en charge (notamment via un
26 financement ad-hoc des communes qui rempliraient cette tâche) de l'organisation
27 d'activités adaptées, indispensables au bien-être et à la réalisation de soi : musique, sport,
28 culture, stages de vacances, excursions, espaces de rencontres,... autant que possible en
29 lien avec d'autres publics.

30 - **Transport.** Nous constatons une grave carence dans le domaine du transport des
31 personnes présentant un handicap. À l'heure actuelle, les bus des TEC adaptés à ces
32 personnes sont insuffisants et les passerelles trop souvent défectueuses. D'autre part, les
33 autres systèmes de transport adaptés sont soit trop onéreux, soit vite saturés. Nous
34 souhaitons faire de cette question une priorité, en augmentant le niveau d'exigence vis-à-
35 vis de l'OWT. Concernant la SNCB, nous considérons qu'il n'est pas acceptable qu'une
36 personne handicapée doive réserver à l'avance son voyage en train pour y monter.

37 - **Logement.** Les guides communaux d'urbanisme (lorsqu'ils existent) doivent évoluer pour
38 prendre en compte des éléments de base de l'accessibilité aux personnes présentant un
39 handicap dans toutes les nouvelles constructions (rampes, largeur de portes, sanitaires,
40 ...). L'accessibilité des logements sociaux est notamment une priorité : trop peu d'entre
41 eux ont été adaptés, amenant certaines familles à devoir déménager ou à s'accommoder
42 d'un mode de vie peu fonctionnel voire pénible.

43

44 De manière générale, Demain propose une poursuite de la revalorisation des emplois du secteur non
45 marchand initiée via le décret emploi de la FWB (durée indéterminée, temps plein ou temps partiel
46 volontaire, rémunération en fonction des barèmes en vigueur, refus des titres-service,...). L'insertion
47 socio-professionnelle des personnes handicapées sera soutenue par le rétablissement de
48 l'assujettissement à la sécurité sociale des stagiaires en réadaptation professionnelle ou en contrat de
49 formation, avec prise en charge des cotisations patronales par le pouvoir régional (via l'AVIQ), un
50 financement soutenu de l'AVIQ et l'exonération des cotisations individuelles pour les stagiaires.

51

1 **2. Pour une mobilité et un urbanisme adaptés aux enjeux sociaux et** 2 **environnementaux du XXIe siècle**

3

4 Dans une région densément peuplée comme la nôtre, la mobilité est et sera toujours davantage un
5 enjeu majeur. Le « tout à la voiture » de la seconde moitié du XXe siècle a malheureusement eu un
6 impact majeur et à certains égards irréversible sur l'urbanisme et par ricochet sur notre mobilité et
7 nos modes de vie. Le modèle de la « villa 4 façades en périphérie » a pour un nombre important de
8 citoyens remplacé la maison « 2 façades à rue » que ce soit en ville ou dans les villages.

9 On constate aujourd'hui que ce modèle n'est tenable ni financièrement ni environnementalement et
10 n'est pas souhaitable socialement dans la mesure où les coûts de chauffage des maisons « 4 façades »
11 et les coûts liés au déplacement (notamment l'obligation d'avoir très souvent plusieurs véhicules par
12 famille) explosent, que ces derniers favorisent les émissions de CO₂, et que l'ensemble crée une perte
13 du tissu social (relations de voisinages appauvries) et parfois une véritable dynamique d'isolement
14 (notamment pour les personnes âgées isolées).

15 Pour pouvoir enrayer le réchauffement climatique, nos pays industrialisés doivent réduire leurs
16 émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % d'ici 2050. La transition vers une économie pauvre en
17 carbone représente un énorme défi et ne pourra se faire sans investissements conséquents. Mais, plus
18 les actions nécessaires à enrayer le changement climatique seront différées dans le temps, plus celles-
19 ci s'avéreront onéreuses.

20 En conséquence, nous sommes favorables à une politique de l'aménagement du territoire beaucoup
21 plus volontariste et qui permette une densification de l'habitat. Celle-ci passe notamment par

- 22 - Une politique d'urbanisme plus stricte en milieu rural (densification de l'habitat dans les
23 villages, stop à la transformation de terres agricoles en terrains à bâtir, ...)
- 24 - Des avantages fiscaux importants pour l'habitat groupé et intergénérationnel
- 25 - Une politique du retour à la ville, une ville qui doit intégrer des espaces verts et une série
26 d'avantages (vie culturelle, infrastructure de sport, transports en communs efficaces, ...)
27 la rendant plus attractive.
- 28 - Une articulation opérationnelle des noyaux d'habitats par des transports en commun
29 principalement le rail

30

31 Aujourd'hui 95 % du transport de personnes en Région wallonne se fait par la route, dont 80 % en
32 véhicules particuliers. Pour lancer une autre dynamique d'urbanisme, nous avons également besoin
33 d'une autre politique du transport. Celle-ci passe par un effort important en matière de transports en
34 commun. Fermetures de lignes de chemin de fer (on en dénombre aujourd'hui moins dans notre pays
35 qu'au XIX^{ème} siècle), fin du tram dans une série de grandes villes (Liège, ...), la logique de la rentabilité
36 à court terme aura eu un lourd impact sur notre mobilité.

37 En la matière, le bilan du gouvernement actuel est simplement catastrophique. Un exemple frappant
38 est celui des tickets individuels de bus TEC (notamment utilisés par les personnes les plus précarisées,
39 qui ne sont pas en mesure de déboursier le prix d'un abonnement). Leur prix a littéralement explosé
40 (de 1.4€ en 2010 à 2.5€ en 2018) ce qui correspond à une augmentation de 78% en 8 ans, soit quasi
41 10% par an. Même si le transport en commun demeure moins onéreux que la voiture individuelle, c'est
42 un signal totalement inacceptable si l'on entend favoriser le transport en commun au détriment du
43 tout à la voiture.

1 Le deuxième échec, et celui-ci est sans doute plus grave encore, est celui de l'offre. Celle-ci demeure
2 insuffisante (singulièrement en province de Liège) et de mauvaise qualité (ponctualité, vitesse,
3 confort). Il est très compliqué dans ces conditions de pousser à des changements de comportement
4 en matière de mobilité.

5 Aujourd'hui, à travers notamment l'exorbitant coût d'entretien et de réfection des routes, la mobilité
6 la plus polluante est également celle qui est la plus subsidiée par les pouvoirs publics. Nous proposons
7 d'inverser résolument cette logique et nous proposons notamment d'investir massivement (2 milliards
8 d'euros sur la prochaine législature) dans la modernisation d'un réseau structurant (càd en site propre)
9 de transports en commun avec notamment :

- 10 - La construction d'une seconde ligne de tram (en croix avec boucle centrale) à Liège.
- 11 - La construction de lignes de bus à haut niveau de service (en site propre) pour une série
12 de lignes aujourd'hui saturées (en particulier à Liège).
- 13 - Le désengorgement de villes (comme par exemple La Louvière) en développant un réseau
14 de transports collectifs intramuros
- 15 - La gestion via la SRWT de trains légers type mini-RER pour améliorer la mobilité dans une
16 série de bassins d'emplois entre les grandes villes et les villes ou communes périphériques.
17 Notamment : entre Charleroi et ses communes périphériques ; entre Seraing, Verviers,
18 Huy, Visé et Liège ; ...
- 19 - La modernisation et le développement du transport ferroviaire reliant la région du Centre
20 à Bruxelles
- 21 - Le développement de la propulsion par biogaz issu du traitement des déchets pour les bus
22 (ainsi que cela se pratique à Lille notamment).
- 23 - La mise en place de transports en commun (bus ou mini-navettes) vers une série de
24 zonings mal desservis
- 25 - La construction de parkings relais gratuits et desservis en transports en commun en
26 bordure des grandes villes
- 27 - Le développement du covoiturage et du principe de voitures partagées par une fiscalité
28 encourageante
- 29 - Un grand plan wallon de construction de pistes cyclables sécurisées et prioritaires

30

31 Ceci réclame urgemment :

- 32 - Une renégociation avec la SNCB du plan d'investissement 2013-2025
- 33 - Un véritable refinancement de la OWT qui doit aujourd'hui composer avec une enveloppe
34 beaucoup trop serrée.

35

36 Nous voulons que ces infrastructures soient financées et gérées via un financement 100% public.
37 L'introduction de partenariats public-privé mènent à des risques aujourd'hui documentés (notamment
38 via les expériences en Grande-Bretagne) de précarisation du personnel, de diminution de la qualité
39 des services rendus et d'endettement important à terme de l'Etat (l'acteur privé se servant au
40 passage).

41 Nous souhaitons par ailleurs que les transports en commun soient accessibles au plus grand nombre
42 et que l'on cesse via la fiscalité de favoriser les voitures de société (roulant au diesel).

43 Nous souhaitons que soit étudiée et soutenue par les pouvoirs régionaux la mise en place d'une
44 mesure de tarification sociale voir de gratuité pour toutes les grandes villes de la région.

45

1 **3. Pour le respect du droit à un logement de qualité pour chacun**

2

3 La constitution belge (art. 23) reconnaît le droit au logement, au même titre que le droit à une vie
4 conforme à la dignité humaine. Ce droit est également stipulé dans la Charte de Droits Fondamentaux
5 de l'UE (art. 34). Dans les faits, force est cependant de constater que l'Etat a poursuivi une politique
6 libérale en la matière abandonnant la "régulation" aux forces du marché. Concrètement, aujourd'hui
7 le droit de propriété prime sur le droit au logement et les aides à l'accès au logement acquisitif priment
8 sur l'aide au marché locatif.

9 Le logement est un facteur d'inclusion et de cohésion sociale qui est souvent à la base d'autres droits.
10 Pourtant, bon nombre de personnes se retrouvent sans logement et tombent dans l'exclusion sociale,
11 d'autres sont logées mais dans de très mauvaises conditions (insalubrité, ...) et d'autres encore, payent
12 des loyers beaucoup trop élevés. C'est la population précarisée qui souffre le plus et qui a le plus de
13 difficultés à se loger décemment et de manière durable.

14 Le coût moyen des loyers augmente très rapidement (+10% en moyenne tous les 5 ans). Celui des
15 logements sociaux augmente plus vite encore. En raison de l'offre insuffisante de logements sociaux,
16 et du fait qu'ils sont attribués en priorité aux personnes les plus précaires (ce qui est logique), la mixité
17 sociale et économique fait largement défaut avec pour conséquence notamment des rentrées
18 locatives insuffisantes pour assurer l'équilibre financier des sociétés de logements social. Ceci a pour
19 effet une spirale négative : manque de logements, pas de rénovation, pas d'économie d'énergie, ...

20 Notons en outre que la facture est parfois sérieusement alourdie (plus que doublée dans le cas de
21 logements sociaux) par le coût des énergies (gaz, mazout, électricité, ...) en raison de la vétusté des
22 habitations. Outre la flambée de prix depuis la libéralisation du secteur, le parc immobilier belge est
23 d'une très faible qualité énergétique.

24 Faute de logements publics en suffisance, faute d'action politique résolue contre les immeubles
25 inoccupés et faute d'encadrement des prix (et aussi évidemment de revenus suffisants), on constate
26 un problème croissant de sans-abrisme, même si le nombre de sans-abri est difficile à chiffrer avec
27 précision puisqu'il n'existe aucun recensement officiel.

28 Depuis 1998 et le « nouveau » Code du Logement, la politique du logement est entrée dans la sphère
29 des compétences communales. Via une série d'acteurs (sociétés de logement social, régie foncière,
30 agence immobilière sociale, ...) et d'outils (plan d'ancrage communal, fiscalité communale, ...), les
31 communes wallonnes disposent de réels moyens afin d'impulser une politique du logement
32 volontariste en matière de justice sociale et de transition énergétique. Elles manquent par contre
33 cruellement de moyens, et très souvent de volonté politique. En outre, les acteurs du logement sont
34 nombreux : relevant du niveau régional ou local, publics ou associatifs. De manière générale, la
35 coordination de leurs actions semble mauvaise. Notamment afin de correspondre au saupoudrage des
36 aides, on a multiplié les petites structures. Le résultat est un émiettement des moyens et une absence
37 de lisibilité de l'action publique.

38 Nous pensons que c'est à la Région de prendre mieux la main sur ce dossier. Nous proposons de faire
39 une véritable priorité de la question du logement au niveau régional. Nous axons notre politique en
40 matière de logement autour de cinq priorités.

41 **Priorité 1 : Une refonte de la politique du logement public**

42 Il s'agit d'agir tant en matière de rénovation que de construction, mais également de prévoir des
43 dispositions amplifiant une démocratie participative dans les réalisations.

1 En Wallonie les logements publics ne représentent que 8% des logements (6-7% au niveau belge)
2 contre 17% en France, 24% en Allemagne, 26% en Angleterre et même 36% aux Pays-Bas. En 2016,
3 seules 39 communes wallonnes sur les 262 étaient au-dessus des 10 % de logements sociaux.

4 En outre, la construction de logements publics a fortement baissé ces 30-40 dernières années. Si elle
5 était de l'ordre de 7.000 logements par an en 1950, et atteindra le plafond de 15.000 par an au début
6 des années 70, elle est aujourd'hui d'à peine quelques milliers de logements par an dont moins de
7 1.000 en Wallonie. En conséquence, 82.000 Wallons sont sur les listes d'attente pour prétendre à un
8 logement social, et la durée de l'attente de cesse de croître. Elle est désormais de 4 ans et demi en
9 moyenne.

10 Mesure phare : Nous prônons la construction de 6000 nouveaux logements publics par an (dont 50%
11 de logements sociaux et 50% de logements à loyer légèrement inférieur au prix du marché) en faisant
12 exclusivement appel à des financements publics (afin de contrer une privatisation larvée) et ce
13 notamment via la création d'un outil (type caisse d'investissement) afin de valoriser l'épargne
14 populaire des Wallons. L'objectif est double : augmenter le nombre de logements sociaux (3.000 par
15 an) mais aussi le nombre de logements publics « non sociaux » afin de tirer à la baisse le prix du marché
16 et de permettre des rentrées locatives plus importants aux sociétés de logement public.

17 Il faut en outre poursuivre la centralisation de l'information et la facilitation des démarches pour
18 l'accès au logement social. Il convient notamment de rendre les permanences pour le logement social
19 plus accessibles, de développer des outils clairs et parfaitement adaptés au public visé pour informer
20 des démarches à suivre, expliquer le « système des points » établissant la priorité des demandeurs.

21 Les logements sociaux manquent mais par ailleurs, tous ne sont pas utilisés à leur capacité maximale.
22 Afin d'éviter par exemple qu'un couple dont les enfants ont quitté le foyer n'occupe un logement qui
23 pourrait bénéficier à une famille avec enfants, il faudrait développer dans le logement public un
24 système de bail qui protège le locataire et lui garantisse de conserver son droit à un logement, tout en
25 permettant que ce bail soit révisable en fonction des ressources et de la composition des ménages.
26 Dès que cela est techniquement possible, la modularité des logements (cloisons amovibles, ...) doit
27 devenir la règle pour faciliter l'adéquation entre logement et composition de ménage.

28 La modularité des logements concerne aussi leur accessibilité, leur adaptation aux besoins des
29 personnes à mobilité réduite. Une demande spécifique est faite pour que les sociétés de logements
30 prévoient (davantage), des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes
31 âgées ayant des difficultés de déplacement. Il faut penser « la modularité » de ces logements dès leur
32 construction ou leur aménagement. Non pas l'équipement de tous les appartements au départ mais
33 la possibilité qu'ils puissent être tous aménagés rapidement sans trop de frais, ceci afin que les
34 personnes handicapées ou âgées puissent emménager à différents endroits sans se retrouver dans un
35 ghetto (où l'on aurait adapté de tels logements dans un seul immeuble).

36 Un autre problème du logement social est le manque d'équipement exigé dans la législation
37 concernant ces logements. Les SLSP ne sont pas tenues de fournir le logement équipé d'un chauffage
38 mais uniquement de mettre en place les conditions pour qu'un chauffage puisse être installé. De même
39 les SLSP ne sont pas tenues de livrer le logement avec un revêtement de sol, ni des murs finalisés, ni
40 des tentures/ou système d'obturation des ouvertures. Ce qui signifie qu'on peut proposer à un ménage
41 un logement social, mais qu'au vu des frais à réaliser pour ce ménage pour pouvoir effectivement
42 occuper le logement (achat de vinyle, de papier peint ou de peinture, d'un système de suspension de
43 stores ou tentures plus les stores/tentures proprement dits, d'un système de chauffage), le ménage
44 est en fait dans l'obligation de refuser le logement proposé car n'a pas les moyens d'investir de telles
45 sommes. Du coup, ce refus peut être considéré dans certains cas comme un refus non fondé, et le

1 ménage peut être dans certains cas fortement rétrogradé dans la liste d’attribution. Nous proposons
2 que les obligations des SLSP en matière d’équipement des logements soient revues à la hausse.

3 Dans les logements publics, accélérer la rénovation des logements anciens. Plus de 60% des habitations
4 sociales en Wallonie demandent à être rénovées, surtout celles construites dans les années 60-70. A
5 cette époque où on n’avait pas encore ressenti la crise de l’énergie et où donc l’isolation des
6 constructions était loin d’être une priorité. Ceci nécessite un meilleur financement de la politique du
7 logement public au niveau Wallon.

8 En complémentarité des travaux d’isolation, soutenir l’accès au logement pour les revenus précarisés,
9 c’est aussi bien développer le volet « formation » et plus largement comportement au sein du
10 logement. Former les locataires sociaux à la bonne utilisation des diverses énergies, aux
11 comportements qui leur permettront de faire diminuer les factures des fournisseurs.

12 Outre des investissements beaucoup plus importants qu’aujourd’hui, la rénovation des logements
13 publics passe notamment par la révision des procédures de marché public pour éviter le dumping et
14 les défauts de réalisation : privilégier l’appel d’offres à l’adjudication, c’est à dire ne plus choisir l’offre
15 la moins chère systématiquement (moins disant), s’assurer des services de maintenances (cf. par
16 exemple la réfection des chaudières de plusieurs immeubles de Droixhe qui a été adjugée à une firme
17 française).

18 Pour que la politique de logement soit cohérente, soutenable, pour que les logements publics soient
19 écologiques et que leur construction ou rénovation soit aussi un vecteur de formation et d’insertion
20 socioprofessionnelle : intégrer des clauses sociales et environnementales dans les appels d’offres et
21 en faire un critère de sélection.

22 Remédier au trop petit nombre de logements de transit, d’urgence et d’insertion, et en doubler au
23 minimum le nombre. Garantir un accompagnement social individuel systématique des locataires car
24 les solutions matérielles sont indispensables mais inopérantes si on n’accorde pas une importance
25 première aux relations humaines, aux démarches qui contribuent à rompre le cercle vicieux de l’échec
26 et à rétablir la confiance.

27 Il est en outre crucial d’améliorer la gestion des structures existantes et notamment en termes
28 d’accompagnement social, de participation, et de transparence. C’est pourquoi nous proposons :

- 29 - D’intensifier les possibilités d’accompagnement social des locataires de façon,
30 notamment, à agir préventivement et rapidement en cas de problème. Bien souvent il n’y
31 a pas assez d’assistants sociaux engagés par les sociétés de logement social. Celles-ci
32 recourent à un service contentieux qui réagit a posteriori (quand le locataire est dans une
33 situation déjà difficile de non-paiement) alors qu’un travail préventif pourrait être
34 développé (intervenir dès le premier retard de paiement pour voir ce qui pose problème).
- 35 - De favoriser l’implication des locataires dans la réflexion sur la politique menée par leur
36 société de logement social. Favoriser aussi leur implication pour l’entretien des immeubles
37 ou de leurs abords (certaines sociétés désresponsabilisant complètement les locataires à
38 ce sujet). Le “plan Nollet” a renforcé la présence des Comités Consultatifs des Locataires
39 et Propriétaires au sein des CA. Toutefois, on constate que dans certains SLSP, l’essentiel
40 des décisions se prennent aujourd’hui non au CA mais au Comité de gestion (dans lequel
41 ils ne sont pas représentés).
- 42 - De favoriser un rôle plus central des CA dans la gestion des SLSP, ce qui passe par une plus
43 grande implication et disponibilité de ses membres “politiques”. Concrètement, le plus
44 souvent, le cumul des mandats actuellement de mise ne permet pas aux mandataires
45 politiques présents dans les CA des SLSP d’exercer correctement leur tâche et de donner
46 un rôle moteur aux CA. Nous proposons que les Conseils communaux élisent, au même

1 titre qu'ils le font pour le Conseil de l'action sociale qui administre le CPAS, les membres
2 des CA des SLSP.

3

4 Nous souhaitons en outre une gestion transparente et durable des biens immobiliers et terrains des
5 communes. Un cadastre ainsi qu'un audit de ceux-ci devraient être accessibles publiquement. Nous
6 souhaitons que la vente de ces biens et terrains soit évitée, au profit de baux de longue durée, ce qui
7 permet aux communes de conserver leur patrimoine et de maîtriser l'usage de leur sol. L'emphytéose
8 et le droit de superficie sont des outils dont l'usage mérite d'être fortement accentué. En outre, nous
9 estimons qu'il est essentiel de faire beaucoup plus systématiquement usage du droit de préemption.

10 **Priorité 2 : Une action résolue pour lutter contre les immeubles privés inoccupés**

11 Parallèlement, la Wallonie compte un grand nombre d'immeubles inoccupés. A notre connaissance il
12 n'existe pas de cadastre précis (avec valeur patrimoniale des biens, période moyenne d'inoccupation,
13 ...) des immeubles inoccupés en Wallonie et de nombreuses communes ne tiennent même pas un
14 registre des immeubles inoccupés sur leur territoire. On retrouve cependant dans la presse l'évocation
15 de chiffres variant de 15.000 à 35.000 immeubles inoccupés en Wallonie.

16 En 1998, une taxe sur les logements abandonnés (qui ne sont pas en travaux ou qui n'appartiennent
17 pas aux pouvoirs publics, lesquels ne peuvent pas se taxer eux-mêmes) a été instaurée via un décret
18 de la Région wallonne. Il s'agissait en premier lieu d'éviter la construction de nouveaux logements alors
19 que les maisons vides sont nombreuses. Mais cette taxe s'est montrée totalement inefficace en raison
20 de ses conditions d'application très restrictives et d'une procédure fort lourde (recenser les immeubles
21 vides, dresser un premier constat puis un second six mois plus tard, envoyer les courriers
22 d'avertissement aux propriétaires, attendre leurs explications pour finalement enrôler). En 2005, le
23 ministre des Pouvoirs locaux, Philippe Courard, a rendu cette taxe aux communes. Celle-ci a également
24 été (trop) légèrement amendée afin de concerner tous les immeubles inoccupés.

25 Les AIS ne jouent aujourd'hui pas suffisamment leur rôle, notamment faute de moyens. Sur base des
26 constats réalisés, nous proposons un renforcement et une adaptation du financement des AIS afin
27 qu'elles puissent augmenter leur offre de logement, couvrir tout le territoire, et proposer des loyers
28 plus accessibles aux plus faibles revenus et accorder un avantage fiscal aux propriétaires qui lui
29 confient la gestion de leur bien.

30 Afin de permettre une action efficace des agences immobilières sociales, nous proposons que soit
31 préalablement réalisé un cadastre des logements inoccupés, que soient proposées systématiquement
32 aux propriétaires des formules de mise en location via l'AIS (ce qui offre en outre des possibilités de
33 prime à la rénovation) et que soit revue à la hausse dans toutes les communes wallonnes et
34 harmonisée la taxe sur les immeubles inoccupés (qui constitue le plus efficace incitatif contre les
35 pratiques de spéculation).

36 En ce qui concerne l'accompagnement social des locataires précaires de logements privés, les APL et
37 relais logement des CPAS ont également un rôle à jouer. Les locataires sont souvent déjà accompagnés
38 par un(e) assistant(e) social(e) des CPAS mais la coordination manque parfois (surtout évidemment
39 faute de personnel suffisant) avec les autres acteurs impliqués dans le suivi et notamment pour
40 dénoncer les pratiques douteuses de certains propriétaires (des listings existent pourtant).

41 **Priorité 3 : Une nouvelle réglementation concernant la gestion du parc locatif privé**

42 Environ 30% des wallons sont locataires. Il est essentiel de maîtriser, contrôler et encadrer les loyers.
43 A partir du moment où les loyers explosent et où il n'y a plus aucun lien entre la qualité du logement
44 et le loyer demandé, il faut réfléchir à des systèmes de maîtrise des loyers, de fixation de loyers de

1 référence par type de logement et par quartier. Des expériences sont menées dans ce sens via les
2 Commissions paritaires de location (à Charleroi, Bruxelles, Gand). Nous proposons de généraliser
3 celles-ci. Une grille de référence devra tenir compte de différents paramètres de base d'un logement
4 : superficie, nombre de chambres, équipements, performance énergétique, état du logement. Il sera
5 plus difficile d'intégrer des paramètres de localisation du logement, tels la proximité de services
6 collectifs et la proximité de moyens de transports collectifs, même si ces paramètres sont importants.

7 Il faut également maîtriser la qualité des logements loués, en luttant en particulier contre les
8 marchands de sommeil. Ceci implique notamment une synergie entre différents acteurs : la police, les
9 services sociaux, mais également la justice qui est le maillon final essentiel (puisque des poursuites
10 pénales doivent être lancées lorsqu'il y a des faits avérés de traite des êtres humains par le logement).

11 En ce qui concerne les permis de location, le problème actuellement est qu'en cas de refus d'un
12 propriétaire de se soumettre au permis de location, il n'y a aucune sanction. Donc dans les faits si on
13 considère qu'un logement nécessite un permis de location, on écrit au propriétaire pour lui demander
14 de se mettre en ordre, s'il ne réagit pas, le dossier est transmis au SSSP mais au-delà il n'y a pas d'autre
15 moyen de pression. Il faut instaurer des sanctions administratives avec des montants d'amende
16 suffisants pour inciter les propriétaires à se mettre en ordre et à ne plus louer les logements non-
17 conformes.

18 Concernant les moyens à allouer au contrôle qui est aujourd'hui quasiment inexistant vu le manque
19 de moyens humains, nous proposons d'affecter les pompiers plus âgés (pour lesquels les interventions
20 sont plus pénibles) à cette tâche.

21 En ce qui concerne les règlements et permis : il faut instaurer un ordre logique dans les avis à émettre
22 par les différents services concernés, afin que les pouvoirs publics parlent d'une seule voix, et éviter
23 des situations kafkaïennes où la salubrité publique donne son aval pour un logement et l'urbanisme le
24 recale. De manière générale, il y a un réel besoin d'amélioration des facilités de consultation des
25 projets urbanistiques pour encourager la démocratie participative.

26 Nous proposons également d'organiser un fonds de solidarité (ou fonds universel de garantie locative)
27 pour aider les locataires aux plus faibles revenus à payer leur garantie locative. Un fonds de solidarité
28 s'inscrit dans la perspective d'un droit au logement pour tous et dans la nécessité de ne stigmatiser
29 personne et d'apaiser la relation bailleur/locataire.

30 Même si cela ne relève pas du pouvoir régional, nous plaçons enfin pour la suppression du statut de
31 cohabitant dans la sécurité sociale. Aligner le montant octroyé aux cohabitants dans un même
32 logement à celui des isolés permettrait de supprimer la perte de revenus pour le bénéficiaire
33 d'allocations de remplacement, vivant sous le même toit qu'un tiers. Cela permettrait aussi de
34 diminuer les dépenses des contrôles et les réorienter vers des politiques sociales plus émancipatrices.
35 Enfin, cela encouragerait la solidarité en luttant contre l'isolement des personnes.

36 **Priorité 4 : La démocratisation de l'accès à un logement privé**

37 Afin de répondre à la demande, de nouveaux logements privés devront être construits.

38 Nous prôtons :

- 39 - La réduction des droits d'enregistrement (10% au lieu des 12.5% actuels)
- 40 - La généralisation de l'accès à l'emprunt hypothécaire social (avec possibilité de contracter
41 une assurance gratuite « perte de revenus ») pour les maisons en dessous de 150.000
42 euros.

- 1 - La réalisation de la péréquation cadastrale (même si ceci est toujours une compétence
- 2 fédérale)
- 3 - D'allouer les moyens matériels et humains nécessaires afin de réduire le délai de réponse
- 4 pour les permis de bâtir qui est trop long, en particulier pour les modifications de moindre
- 5 envergure
- 6 - la mobilisation de terrains communaux et provinciaux afin d'augmenter l'offre et de faire
- 7 baisser les prix de vente. Il faut par ailleurs proposer des prix de vente plus bas pour les
- 8 revenus les plus modestes.
- 9 - De coupler les constructions privées avec la construction sur les mêmes sites de logements
- 10 sociaux afin de favoriser une plus grande mixité sociale. Nous proposons d'imposer un
- 11 minimum de 10%.
- 12 - D'accentuer les primes communales pour l'isolation des logements.
- 13 - De réfléchir à un outil de type "tiers investisseur" pour les travaux de rénovation.
- 14

15 Cette construction de nouvelles habitations doit satisfaire à certaines règles :

- 16 - Viser une densification du bâti existant et non à une nouvelle dispersion de l'habitat
- 17 (exode urbain et construction en périphérie des villes).
- 18 - Favoriser la construction de logements groupés (notamment plus écologiques)
- 19 - Respecter des normes très strictes en termes de qualité d'isolation. Nous prônons le
- 20 renforcement de la règle actuelle et suggérons un facteur K (= niveau relatif de l'isolation
- 21 thermique globale) de 30 et un facteur E (= unité de référence pour la consommation
- 22 énergétique primaire d'un immeuble ou l'économie d'énergie d'un immeuble) de 70.
- 23

24 Nous proposons en outre la création de Maisons de l'Habitat dans un plus grand nombre de

25 communes. Celles-ci devraient disposer d'un site web commun regroupant de façon complète et

26 compréhensible les informations relatives aux diverses primes/aides disponibles, ainsi que les

27 réglementations en vigueur au niveau fédéral, régional et communal. Elle devrait également via ce site

28 ou leurs permanences être le point centralisant toutes les réponses aux problématiques liées au

29 logement de l'urgence jusqu'à l'insertion, de la planification à la réhabilitation, du public et du privé.

30 L'accessibilité d'une série de services administratifs en dehors des heures de travail est un souci. Nous

31 proposons de prévoir les moyens humains afin de généraliser l'ouverture de certains services

32 administratifs (urbanisme, ...) au moins une fois par semaine en dehors des heures de bureau.

33 L'objectif est que les personnes qui travaillent et rénovent leur maison puissent rendre compatibles

34 ces deux activités.

35 La plupart des communes ont une politique qui favorise le logement unifamilial. Cette politique ne

36 prend pas en compte certaines réalités vécues par les habitants. Il faudrait compléter les mesures

37 visant à promouvoir le logement unifamilial tout en favorisant aussi un logement collectif (plusieurs

38 ménages dans un immeuble) de qualité.

39 Outre ces aspects, il est important d'avoir un certain contrôle sur l'endettement des ménages (en vue

40 de l'acquisition d'un logement). On l'a vu avec la crise des sub-primes partie des Etats-Unis, cela peut

41 conduire à des catastrophes si on laisse les banques prêteuses « jouer » avec l'endettement des

42 particuliers. Nous proposons d'instaurer une réglementation afin de veiller à ne pas laisser les

43 particuliers s'endetter trop lourdement.

44 **Priorité 5 : Un plan massif d'isolation**

1 Le parc de logement wallon est ancien (50% construit avant 1945) et gourmand en énergie
2 (notamment beaucoup de « 4 façades »). Il existe un énorme défi en matière d'isolation du bâti en
3 Wallonie, défi qui est également une énorme chance car il offre la possibilité de créer un grand nombre
4 d'emplois non délocalisables.

5 Nous proposons :

- 6 - La création d'une société publique chargée d'isoler à bas prix les habitations privées ainsi
7 que le bâti social.
- 8 - La réorientation des primes wallonnes sur les panneaux photovoltaïques (nécessaires mais
9 excessives) vers l'isolation (plus rentable en termes de rapport coût/économie)
- 10 - La généralisation d'un système de type « tiers-payant » afin de préfinancer les
11 transformations en matière d'isolation pour les revenus en dessous de 1.750 euros pour
12 un isolé et 3.000 euros pour un ménage.

13

14 4. **Pour une politique de préservation de la nature et de la biodiversité en Wallonie**

15

16 La destruction des habitats et les barrières écologiques qui résultent de l'urbanisation du territoire
17 induisent progressivement une isolation des populations animales et végétales. Confinées dans un
18 territoire précis, les espèces ne peuvent plus migrer pour rechercher des abris ou de la nourriture ni
19 les plantes s'étendre dans un biotope adapté. En conséquence, ces espèces sont vouées à l'extinction.

20

21 Pour résoudre le problème, la Wallonie s'oriente vers l'instauration de réseaux écologiques ou de
22 réserves naturelles (ex. Natura 2000). Mais ces mesures de protection restent cloisonnées aux endroits
23 où l'activité humaine ne serait pas perturbée. Ceci explique le classement de petites surfaces, éclatées
24 et sans réelle cohérence écologique. Cette méthode ne résout aucunement la problématique de la
25 fragmentation des habitats.

26

27 Les politiques de conservation de la nature menées à l'heure actuelle sont bien trop souvent décidées
28 et justifiées par la plus-value (ou l'absence de moins-value) qu'elles apportent à l'humain. Cette
29 manière anthropocentrique de penser la conservation de la nature implique que tout est moyen sauf
30 l'humain. L'environnement perd sa valeur intrinsèque et indépendante au profit de la monétarisation
31 de l'élément à protéger.

32

33 Demain s'oppose fondamentalement à ce mode de pensée et veut redonner à la nature la place à
34 laquelle elle a droit. Nous proposons :

- 35 - D'étaler un réseau écologique sur tout le territoire wallon, avec des conditions
36 particulières selon la zone à protéger ;
- 37 - De favoriser la biodiversité dans les zones rurales mais également dans les villes ;
- 38 - De restreindre les zones urbanisables pour préserver les habitats en y interdisant l'usage
39 des biocides ;
- 40 - De promouvoir les variétés indigènes auprès des agriculteurs, des citoyens et des autorités
41 en charge d'espaces verts ; notons qu'avec le dérèglement climatique, dans quelques
42 années certaines variétés pourraient ne plus faire partie de notre flore habituelle, nous
43 obligeant à trouver des plantes (dont des mellifères) mieux adaptés à notre futur climat,
44 sans qu'elles soient invasives ;
- 45 - De reconstruire un maillage écologique sur le territoire wallon (plantation de haies, bandes
46 fleuries, ...) ;
- 47 - D'interdire l'utilisation de pesticides chimiques ;
- 48 - De maintenir l'interdiction de toute culture d'OGM en pleine terre ;
- 49 - De favoriser les rapports directs entre producteurs et consommateurs (GAC, AMAP, ...) ;
- 50 - De soutenir et encourager l'éducation relative à l'environnement (ErE).

1

2 **5. Pour un redéploiement du secteur agricole**

3

4 Au cœur de la crise de notre biodiversité, se trouve la crise du secteur agricole, lequel a été colonisé
5 par l'agro-industrie et la grande distribution. Aujourd'hui, les agriculteurs sont enfermés dans un mode
6 de production qui, très largement, ne leur convient pas, mais il leur est compliqué d'en sortir. Ils ne
7 perçoivent pas un revenu suffisant pour le travail qu'ils accomplissent quotidiennement. Ils sont
8 étranglés par les coûts des intrants très élevés (alimentation animale, énergie, produits phyto,
9 semences...) et les prix trop bas de leur production. Ils se retrouvent avec un pouvoir de négociation
10 limité face aux acteurs de l'agro-industrie et de la grande distribution qui déterminent les prix des
11 produits agricoles, les agriculteurs perdent leur autonomie. Les pouvoirs publics ne sont pas assez à
12 leurs côtés.

13

14 En 1980, selon les chiffres du SPF Economie, la Belgique comptait encore plus de 113.000 fermes, plus
15 de 87.000 en 1990 et encore près de 62.000 en l'an 2000. En 2017, il restait à peine 35.910 dont 12.632
16 en Wallonie. En Belgique, ce sont donc 70% des exploitations agricoles qui ont disparu au profit d'une
17 concentration des exploitations. Ainsi depuis plus de 40 ans, les emplois dans le secteur agricole
18 diminuent mais le nombre d'hectares par exploitation ne cesse d'augmenter. En parallèle, la pression
19 immobilière sur les terres agricoles, accaparées pour la construction de zonings, logements,
20 infrastructures, loisirs, est de plus en plus importante. La conséquence majeure de la "non-protection"
21 de la terre agricole est une envolée des prix des terres, obstacle majeur à l'installation de nouveaux
22 agriculteurs et à la transmission intergénérationnelle des fermes.

23

24 Environ 95% des décisions de politique agricole sont des retranscriptions des directives européennes
25 et relèvent donc des compétences européennes. La Région a cependant une marge de manœuvre non
26 négligeable dans l'application des directives européennes.

27

28 Nous proposons que toutes les mesures qu'elle initie tendent :

29

- À protéger les agriculteurs des appétits de l'industrie agro-alimentaire

30

- À protéger les agricultures paysannes et bio (Nous proposons la création d'une norme biologique wallonne plus stricte que la norme européenne qui a été assouplie sous la pression des lobbys agro-alimentaires)

31

32

33

34 Pour cela, nous nous engageons à favoriser :

35

- L'autonomie des agriculteurs sur leur exploitation

36

- Les circuits courts et la relocalisation des productions et transformations

37

- Une plus grande diversité de la production

38

- La création de coopératives agricoles

39

- L'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs

40

41 Pour Demain, il convient à tous les échelons de pouvoir politique de :

42

1. Considérer l'alimentation comme un droit humain universel, et non simplement comme une marchandise ; Le principe de la souveraineté alimentaire doit donc prédominer tous les autres.

43

44

45

2. Respecter l'environnement global et local, protéger les ressources finies du sol, de l'eau, accroître la biodiversité et respecter le bien-être animal ; garantir que l'agriculture et la production alimentaire restent libres d'OGM, encourager les semences paysannes ainsi que la diversité des espèces domestiques et des cultures alimentaires.

46

47

48

49

3. Fixer comme priorité de produire l'alimentation humaine et animale nécessaire pour l'Europe en Europe. En Europe aujourd'hui près de 70% des protéines consommées par les animaux sont importées. Cette dépendance européenne en protéines végétales pour

50

51

- 1 nourrir le bétail aggrave l'insécurité alimentaire dans le monde. Elle engendre ainsi
2 notamment un besoin croissant de terres cultivables à l'étranger. Pour inverser cette
3 tendance, l'Europe doit mettre en œuvre un plan protéine végétale ambitieux afin de
4 réintroduire la culture de protéine en Europe. Ceci passe notamment par l'abrogation
5 d'une série d'accords de libre-échange.
- 6 4. Promouvoir des modes alimentaires sains, en se dirigeant vers des régimes basés sur les
7 végétaux et une consommation moindre de viande, de graisses saturées, de produits
8 riches en énergie et de produits hautement transformés, tout en respectant les modes
9 alimentaires culturels et les traditions populaires.
- 10 5. Donner la priorité au maintien de l'agriculture avec des paysans nombreux sur tout le
11 territoire européen, qui produisent l'alimentation et maintiennent le paysage ; cela n'est
12 pas réalisable sans des prix agricoles justes et sûrs, qui doivent permettre un revenu
13 décent pour les paysan(ne)s, les salarié(e)s agricoles et des prix justes pour les
14 consommatrices et consommateurs ; ceci passe par la possibilité d'interdire « des
15 importations à bas prix ruinant sa propre production (droits de douane, règles anti –
16 dumping , etc.) . La notion de dumping doit en ce sens pouvoir être élargie : elle ne peut
17 se limiter à la définition de l'OMC/OCDE, pour qui il s'agit d'exporter à un prix inférieur au
18 prix dans le pays exportateur. Il faut interdire toute forme de dumping, y compris les aides
19 à l'exportation ou paiements directs qui permettent de vendre à un prix inférieur au coût
20 de production. » Il convient donc d'instaurer un mécanisme d'accès qualifié aux marchés
21 de qui signifie que « tout produit importé au sein de l'UE devrait répondre aux critères
22 agro-environnementaux et sociaux définis au sein de l'UE. Pour contrer toute concurrence
23 déloyale en provenance de pays n'imposant pas de conditions de durabilité à leur
24 agriculture, un prélèvement à la frontière serait effectué à la frontière. De cette façon,
25 l'édiction de règles en matière d'éco-socio-conditionnalité ne serait pas contournée et
26 affaiblie par une recrudescence des importations en provenance de pays les appliquant
27 peu ou prou. Par ce mécanisme d'accès qualifié au marché, les prix agricoles refléteraient
28 davantage leur coût de production en Europe. »
- 29 6. Assurer des conditions justes et non discriminatoires aux paysan(ne)s d'Europe centrale et
30 orientale, et soutenir un accès juste et équitable à la terre
- 31 7. Cesser de promouvoir l'utilisation et la production d'agro-carburants industriels et donner
32 la priorité à la réduction du transport en général ;
- 33 8. Encourager la production et la consommation de produits locaux, de saison, de haute
34 qualité, reconnectant les citoyens avec leur alimentation et les producteurs et assurer la
35 transparence tout au long de la filière alimentaire, de telle sorte que les citoyens sachent
36 comment leur alimentation est produite, d'où elle provient, ce qu'elle contient et ce qui
37 est inclus dans le prix final ;
- 38 9. Réduire la concentration de pouvoir dans la transformation et la distribution alimentaire
39 et son influence sur ce qui est produit et consommé, et promouvoir des systèmes
40 alimentaires qui raccourcissent la distance entre paysans et consommateurs ; à cet effet,
41 il faut enrayer le processus d'industrialisation des élevages et des cultures au profit d'un
42 équilibre territorial basé sur la multifonctionnalité.
- 43 10. Engager des ressources pour enseigner aux enfants les compétences et les connaissances
44 essentielles pour produire, préparer, et apprécier une alimentation saine et nutritionnelle.

45

46 **6. Pour une refonte de l'enseignement en FWB**

47

48 Depuis 1997, la Belgique dispose d'un décret qui définit les objectifs généraux de l'enseignement
49 obligatoire. Selon celui-ci, l'école doit favoriser le développement personnel, celui de la citoyenneté
50 et permettre l'émancipation sociale, objectifs auxquels nous adhérons pleinement.

51

1 Au regard de celui-ci, nous ne pouvons que constater l'échec des politiques éducatives menées depuis
2 : le mal-être des élèves et des enseignants est général, la population n'accorde que peu de confiance
3 en la capacité des politiques de régler les problèmes auxquels elle est confrontée quotidiennement et
4 notre système éducatif est reconnu comme le plus inégalitaire d'Europe. De plus, notre système
5 scolaire, loin de gommer les inégalités socio-économiques des enfants qu'il prend en charge, les
6 renforce en agissant comme un véritable filtre social. Plus on « monte » dans ce que l'on doit
7 actuellement reconnaître comme une hiérarchie scolaire – passant du professionnel au technique et
8 enfin au général – plus l'indice socioéconomique moyen croît.

9

10 Pour le mouvement Demain, il est donc essentiel de lutter contre les inégalités à l'école, la
11 hiérarchisation des filières, la marchandisation de l'enseignement et la tendance à l'orientation vers
12 les savoirs utiles à l'économie. Pour former chacun, sans exception, à exercer un rôle de citoyen engagé
13 et critique, susceptible de faire évoluer la société de manière démocratique, il existe des solutions.

14

15 Cependant, elles supposent d'engager des chantiers d'envergure, s'inscrivant sur le long terme. De
16 vrais résultats ne peuvent apparaître que si nous nous munissons des outils nécessaires pour analyser
17 la situation de l'enseignement en FWB, pour évaluer objectivement ce qui a déjà été mis en place et
18 ce qui doit être fait en matière de réformes. Il est aussi nécessaire de travailler à leur élaboration avec
19 tous les acteurs concernés, qu'ils soient travailleurs au sein des écoles ou dans l'administration liée à
20 celle-ci, parents, personnes issues du monde associatif, syndical ou encore académique. Enfin, il faut
21 que les personnes qui doivent appliquer les réformes soient clairement informées du but visé et
22 accompagnés dans leur mise en place. Qu'ils disposent du temps, des connaissances et des moyens
23 nécessaires. Trop souvent, les enseignants ont été confrontés à des mesures contraignantes,
24 précipitées, à l'action limitée et sans l'accompagnement adéquat qui aurait pu leur donner du sens.
25 Les résistances sont donc fortes. Il faut pouvoir les identifier et les réduire dans une démarche de
26 dialogue et de formation.

27

28 Pour en finir avec ce système de relégation, rendre ses lettres de noblesse à l'enseignement technique
29 et professionnel ainsi qu'à la profession enseignante, améliorer la confiance de tous les élèves en ce
30 que peut leur apporter l'école et faire de l'école un lieu de rencontre, propice au développement d'une
31 société démocratique, un lieu où il fait bon vivre, nous pensons que les évolutions suivantes sont
32 vitales :

33 - Un tronc commun unique et polytechnique de 5 ans à 15 ans pour lutter contre les
34 inégalités scolaires, qui fasse une place à chaque élève, quelle que soit son origine sociale,
35 contre le système de relégation, pour éviter les ruptures des apprentissages entre le
36 primaire et le secondaire, sources d'échec, et pour éviter toute orientation précoce. Ce
37 n'est qu'à partir de 16 ans, qu'un véritable enseignement professionnalisant, qu'il soit
38 centré sur un métier ou sur la préparation à des études supérieures, ne pourra être mené.
39 De cette manière, le choix de l'apprentissage d'un métier à l'école sera fait en pleine
40 connaissance de cause, par choix et aptitude, et avec une maîtrise suffisante des
41 connaissances de base qui permettent à chacun de participer pleinement à la société dans
42 laquelle il vit.

43 - Une revalorisation de la profession enseignante, par une formation initiale unique en 5
44 ans avec une spécialisation selon le niveau d'enseignement souhaité (ce qui est en cours)
45 mais aussi une possibilité de mobilité sociale au sein de l'institution, un encadrement en
46 début de carrière. Du point de vue administratif, chaque enseignant doit être informé de
47 manière transparente dès son entrée en fonction et tout au long de sa carrière sur son
48 statut dans l'institution et de l'ensemble de ses droits. Le passage d'un réseau à l'autre
49 doit être facilité et ne doit en aucune manière être sanctionné. La formation continuée
50 doit être fortement encouragée et inclure des volets permettant aux enseignants de
51 comprendre les politiques engagées et de relever les nouveaux défis d'une société en

- 1 évolution rapide car la qualité du personnel enseignant est le facteur le plus important à
2 la réussite globale d'un système d'éducation.
- 3 - Une lutte contre la marchandisation de l'école. Si dans les dernières années de leur
4 scolarité, les élèves apprennent à l'école un métier ou se préparent à des études
5 supérieures, le tronc commun doit se préoccuper essentiellement du développement
6 personnel et citoyen. Aucune intrusion publicitaire ne doit être admise dans les écoles, les
7 pédagogies et les méthodes choisies librement par les enseignants doivent viser le bien-
8 être individuel et le développement de la vie en société. Les élèves doivent être sensibilisés
9 aux grands enjeux de société actuels.
- 10 - Outre notre combat contre les inégalités, le mouvement Demain est attaché à l'enjeu
11 écologique et prône une éducation à la santé, à une alimentation saine et à
12 l'environnement.
- 13 - De même, parce que la démocratie est au cœur de notre démarche, nous jugeons que
14 l'école est le lieu par excellence où les élèves peuvent s'exercer dès le plus jeune âge à
15 prendre une part active dans les décisions qui les concernent et apprendre à défendre leur
16 point de vue dans un collectif démocratique.

17

18 Une série de ces modifications nécessaires de notre système d'enseignement se retrouvent dans le
19 « Pacte d'excellence » (en particulier le tronc commun). En synthèse, malgré les obstacles, des craintes
20 fondées (présence d'acteurs privés tel Mc Kinsey dans le processus), et des risques réels (notamment
21 en matière de financement), il nous semble que l'immobilisme dans un système aussi inégalitaire et
22 inefficace n'est plus défendable. C'est pourquoi nous plaçons pour une réalisation critique de ce pacte
23 afin que l'école ne soit plus le lieu de reproduction des inégalités sociales qu'elle est aujourd'hui.

24

25 Avec d'autres nous défendons par ailleurs l'idée d'un SEUL réseau d'enseignement.

26

27 **7. Pour un accès universel aux biens et services de base**

28

29 Nous revendiquons un meilleur environnement et un mode de vie sain et équilibré moins axé sur la
30 consommation de biens superflus ainsi qu'une lutte plus effective contre les gaspillages,
31 l'obsolescence et l'utilisation irrationnelle des ressources. Ceci implique de réfléchir la
32 marchandisation d'une série de ressources finies.

33

34 Nous revendiquons notamment que soit assuré un accès universel aux biens fondamentaux que sont
35 l'eau, l'énergie (gaz, électricité). Nous affirmons qu'il ne s'agit pas de simples marchandises dont on
36 jouirait en fonction de sa fortune, mais bien d'un patrimoine collectif dont nous avons à prendre soin,
37 pour en assurer la pérennité et un accès universel.

38

39 Nous semble tout aussi ancré dans cette réflexion sur le bien commun, le fait de maintenir ou de
40 recréer des services publics de proximité. Parmi ceux-ci l'actualité nous a enseigné l'importance de ne
41 pas confier à la rapacité du monde de la finance l'outil essentiel à la vie collective que constitue une
42 banque.

43

44 Notre réflexion à propos de la notion de « bien commun » entraîne le maintien et la création de
45 services publics de proximité.

46

47 Enfin, la gestion de l'eau (extraction, épuration, distribution, ...) doit être uniquement confiée à des
48 entreprises publiques

49

50 **Priorité 1 : L'eau**

51

1 L'eau est un bien rare, précieux, indispensable à la vie, c'est une richesse importante dont manquent
2 pourtant 1.1 milliard d'êtres humains. Dans les pays industrialisés, l'eau est surconsommée
3 (principalement en raison des ponctions dues à l'agriculture industrielle) et deviendra dans les
4 prochaines années un bien très précieux. Il plane dès lors sur son extraction, son épuration et sa
5 distribution d'énormes risques de privatisation.

6

7 En Wallonie, les prélèvements d'eau destinés à la distribution publique sont constants d'année en
8 année. L'ensemble des opérateurs publics prélève, annuellement, environ 380 millions de mètres
9 cubes d'eau dans les ressources de surface et souterraines. Toute cette eau n'est pas uniquement
10 destinée à alimenter la consommation d'eau en Wallonie. En effet, la Région wallonne est un véritable
11 « réservoir d'eau » pour l'ensemble du pays. Au total, ce sont 1 million de Bruxellois et 1.5 million de
12 Flamands qui sont alimentés par l'eau prélevée en Wallonie.

13

14 Pour les Wallons, ce sont essentiellement deux intercommunales qui assurent la gestion de l'eau. Le
15 premier producteur-distributeur est la SWDE avec environ 1.000.000 de compteurs, alimentant eux-
16 mêmes environ 2,4 millions de personnes, ce qui représente près de 70% de la population wallonne.
17 Le second producteur distributeur est la CILE qui alimente environ 250.000 compteurs (sur 24
18 communes en région liégeoise). La consommation moyenne annuelle par personne est de 35 à 45 m³.

19

20 L'eau est une richesse naturelle majeure de la Wallonie et il convient donc de la préserver ! Le coût de
21 l'eau potable distribuée par le réseau public est de plus en plus élevé. Entre 2005 et aujourd'hui, le
22 coût du m³ a environ doublé. Ceci n'est pas une fatalité ou plutôt ne deviendra une fatalité réellement
23 néfaste si on n'assure pas mieux en amont et en aval de la distribution d'eau potable, la protection de
24 l'environnement.

25

26 La tarification actuelle est composée d'une redevance annuelle, d'un coût-vérité à la distribution
27 (CVD), d'une taxe visant à alimenter un Fonds social de l'eau et d'un coût-vérité à l'assainissement
28 (CVA). Les montants à payer sont liés à la quantité d'eau consommée. Concrètement, le prix payé est
29 composé d'une redevance annuelle de (20 x CVD) + (30 x CVA), et d'un prix à la consommation de 1/2
30 CVD par m³ (pour toute consommation de 0 à 30 m³) et de CVD + CVA par m³ (pour toute
31 consommation de 31 à 5000 m³).

32

33 Nous souhaitons garantir un accès inconditionnel à l'eau pour toutes et tous mais aussi décourager les
34 gaspillages. Dans ce but, nous proposons l'instauration d'une tarification progressive : le prix
35 augmentera avec la consommation par personne. Les premiers m³ d'eau par personne seront gratuits.
36 Mais le remplissage d'une piscine coûtera plus cher qu'aujourd'hui.

37

38 Pour les consommations liées au logement unifamilial, nous proposons d'encourager de manière
39 beaucoup plus nette l'usage parcimonieux de l'eau en modifiant sa tarification. Nous proposons de lier
40 cette tarification au nombre de personnes domiciliées dans le logement et d'appliquer la tarification
41 progressive suivante :

- 42 • pour les 10 premiers m³ consommés par chaque habitant : gratuité
- 43 • pour la tranche de 11 à 20 m³ consommés par habitant : 50 % du CVD
- 44 • pour la tranche de 21 à 35 m³ consommés par habitant : 100 % du CVD
- 45 • pour la tranche de 36 à 50 m³ consommés par habitant : 100 % du CVD + 100 % du CVA
- 46 • pour la tranche de 51 à 100 m³ consommés par habitant : 100 % du CVD + 150 % du CVA
- 47 • pour la tranche au-delà de 101 m³ consommés par habitant : 100 % du CVD + 200 % du CVA

48

49 Nous proposons aussi d'ajuster les CVD et CVA afin de maintenir en moyenne constantes les sommes
50 globalement perçues par la CILE et la SWDE par m³ d'eau distribué.

51

1 NB : *En Flandre, les premiers mètres cubes d'eau sont gratuits pour tout un chacun (15 m³ par personne*
2 *par an). À Bruxelles, un tarif « social » est appliqué pour tous sur les 15 premiers mètres cubes.*
3 *L'ensemble des prix est facturé selon 4 tranches : une tranche vitale (de 0 à 15m³/hab /an), une tranche*
4 *sociale (de 15 à 30 m³/hab/an), une tranche normale (de 30 à 60 m³/hab/an) et une tranche de confort*
5 *(de 60 m³/hab/an et plus) et à cela s'ajoute le prix de l'abonnement fixé par les communes.*

6

7 Animés par le souci constant d'une « symétrie des engagements », nous proposons que ces
8 compagnies des eaux s'engagent contractuellement à diminuer chaque année le pourcentage des très
9 importantes pertes inhérentes à la vétusté du réseau de distribution. A titre d'exemple, le taux de
10 rendement des réseaux de la CILE était de 73% à peine en 2016 (en baisse constante). Cela signifie
11 qu'environ 27% de l'eau captée ou achetée et traitée à grands frais n'est pas distribuée en raison de
12 pertes/fuites. Ceci impacte lourdement le coût de notre eau. A titre de comparaison, le rendement du
13 réseau Eau de Paris est de l'ordre de 92%. Il ne servirait en effet à rien que les pratiques des citoyens
14 évoluent positivement si le fournisseur n'améliore pas la qualité de son réseau !

15

16 Ceci est dû à la vétusté et au mauvais entretien de notre réseau de distribution d'eau. En effet, le taux
17 de renouvellement des canalisations gérées par la CILE ne cesse de baisser (à peine 0.2% en 2016).
18 Alors que la durée de vie d'une canalisation est estimée entre 30 et 80 ans, au taux actuel, il faudrait
19 500 ans pour renouveler l'ensemble des canalisations !

20

21 Notre première priorité est d'investir enfin massivement et urgemment dans le renouvellement des
22 conduites d'eau. Le taux de renouvellement annuel des canalisations doit être supérieur à 1%. Ce
23 renouvellement est par ailleurs l'occasion de penser en même temps à l'installation de réseaux de
24 chaleur tels qu'ils existent déjà dans plusieurs grandes agglomérations européennes comme
25 Copenhague.

26

27 Un autre sujet d'inquiétude concernant les intercommunales en charge de l'eau est leur degré
28 d'autonomie de production. Si l'on prend l'exemple de la CILE, après avoir augmenté au cours des
29 années 2000, il est désormais en baisse (lente) constante. Or le coût moyen du m³ acheté est bien
30 supérieur à celui capté. Il est donc essentiel de réfléchir à un plan global de gestion de l'eau pour
31 assurer tant sa pérennité que sa qualité et d'assurer les investissements permettant d'augmenter la
32 production quand cela est possible sans mettre en danger le réseau hydrique.

33

34 Le dernier sujet d'inquiétude, mais pas le moindre, est la pollution des nappes phréatiques. On
35 constate que le coût de traitement des eaux explose. La CILE a par exemple dû se lancer dans la
36 construction d'unités de dénitrification à Ans et Xhendremael pour les eaux de Hesbaye. Ceci pose
37 évidemment la question des conséquences de l'utilisation massive de pesticides et autres produits
38 chimiques et industriels dans l'agriculture industrielle. A ce stade, l'interdiction progressive des
39 pesticides et des phtalates nous semble vitale. Il conviendrait aussi de réfléchir à des taxes sur
40 l'utilisation de plusieurs produits afin de faire payer à ceux qui polluent les sols le coût de ces
41 dépollutions, ce qui constituerait un incitatif à revenir à des techniques de production agricoles plus
42 raisonnées. A terme rapproché nous savons déjà que nous devons faire face au moins à plusieurs
43 nouveaux enjeux : celui des médicaments déjà présents non seulement dans les eaux de surface mais
44 aussi dans l'eau de source comme en témoigne une étude de 60 Millions de consommateurs et de la
45 fondation France Libertés celui des perturbateurs endocriniens (comme les phtalates ou l'octylphénol
46 et nonylphénol, présents dans les nettoyants industriels notamment) et celui des nanoparticules dont
47 on se demande déjà comment on pourra « nettoyer » l'eau le cas échéant. Sur ce point nous
48 demandons la mise en place urgente d'une commission spéciale chargée de faire le point sur les
49 connaissances.

50

51 Le coût actuel de l'assainissement des eaux usées n'est pas couvert par les taxes incluses dans le prix
52 de l'eau potable d'où la proposition du Ministre Carlo Di Antonio de taxer les citernes d'eau de pluie

1 des particuliers ce qui va à l'encontre d'une utilisation rationnelle de l'eau potable. Dans une optique
2 « pollueur payeur », il faut séparer les coûts de production et de distribution d'eau potable d'avec
3 l'épuration des eaux usées. Pour le financement de l'épuration des eaux usées, nous proposons de
4 créer des accises élevées sur les produits nocifs.

5

6 Par ailleurs, nous réclamons plus fondamentalement que l'eau soit constitutionnellement reconnue
7 en tant que richesse nationale (ou régionale si une Constitution Wallonne devait voir le jour) non
8 privatisable. Il est essentiel que la gestion de l'eau (extraction, épuration, distribution, ...) soit en
9 conséquence uniquement confiée à des entreprises publiques

10

11 **Priorité 2 : Energie (gaz et électricité)**

12

13 Selon diverses enquêtes, la population belge francophone est très majoritairement favorable au
14 développement à grande échelle des énergies renouvelables. À part les lobbies de l'industrie extractive
15 qui s'efforcent à grand renfort de campagnes publicitaires de (se) convaincre du contraire, tout le
16 monde ou presque a donc compris l'enjeu de survie que représente l'alternative aux modes dominants
17 actuels de production d'énergie.

18

19 Depuis la seconde moitié du XXème siècle, nos modes de production et de consommation se fondent
20 sur l'abondance d'une énergie pétrolière peu coûteuse. Nous devons apprendre à nous en passer et
21 ceci pas seulement car nous en manquerions mais également parce que le pétrole, comme d'ailleurs
22 les autres énergies fossiles, produisent le réchauffement climatique. Pour maintenir le réchauffement
23 climatique sous 1.5°C, il est impératif selon le GIEC de laisser dans le sol 80% des énergies fossiles
24 aujourd'hui exploitables. C'est un défi gigantesque.

25

26 Pour y arriver, il ne suffira pas de se tourner vers d'autres sources d'énergie, il faudra aussi diminuer
27 sensiblement notre consommation et développer un usage beaucoup plus rationnel de l'énergie, car
28 les coûts de l'énergie ne cesseront d'augmenter, qu'il s'agisse des coûts des énergies traditionnelles,
29 auxquels il faudra ajouter les dégâts qu'elles occasionnent, ou des coûts liés à la conversion vers les
30 énergies renouvelables

31

32 Si l'on analyse les chiffres de l'IWEPS concernant la consommation d'énergie primaire en Wallonie, ces
33 données nous apprennent plusieurs choses :

34 - L'énergie primaire consommée en Wallonie baisse (-25% depuis 2005) et ce plus vite qu'au
35 niveau belge (-11%). Il n'en demeure pas moins que la Wallonie est relativement
36 gourmande en matière énergétique puisque chaque millier d'euros de valeur ajoutée
37 requiert l'utilisation de 158 kilo équivalent-pétrole (soit 32% de plus qu'en Europe)

38 - La plus forte augmentation de la consommation d'énergie se situe dans le domaine des
39 transports (+54% depuis 1990). Le développement de ce secteur est notamment lié à
40 l'étalement urbain : chacun doit avoir son quatre-façades à « la campagne » qui devient
41 du coup une banlieue, et disposer de plusieurs véhicules, les solutions de transport en
42 commun n'étant pas appropriées à ce type d'occupation du territoire.

43 - La consommation privée résidentielle n'a pas diminué. Ainsi que signalé dans la section
44 logement de ce programme, l'isolation des bâtiments (singulièrement les anciens
45 bâtiments) demeure totalement insuffisante et n'a donc pas compensé la multiplication et
46 l'utilisation toujours plus grande d'appareils ménagers électriques et le développement du
47 nombre de logements et de leur superficie moyenne.

48 - Le tertiaire a fortement augmenté (+27%). Ceci est dû à l'augmentation de l'activité du
49 secteur, ainsi qu'au développement de l'équipement informatique et à la généralisation
50 de la climatisation

1 - L'industrie a diminué sa consommation de près de 43 % en 30 ans. Cette diminution
2 s'explique en partie par une meilleure performance énergétique mais aussi par la
3 diminution de l'activité industrielle en région Wallonne. Les secteurs les plus énergivores
4 sont la sidérurgie et le ciment.

5

6 La situation alarmante face à laquelle nous nous trouvons est la suivante :

7 - Les ressources fossiles particulièrement celles issue du pétrole doivent être laissées dans
8 le sol si nous voulons éviter d'exploser les émissions de CO2

9 - L'énergie nucléaire et sa répétition d'accidents « absolument impossibles » selon ses
10 défenseurs a montré sa dangerosité et doit être abandonnée de toute urgence.

11

12 On ne dira jamais assez combien l'absence de réflexion sur ce constat pourtant évident (sinon pour
13 s'ingénier à rechercher des sources d'énergies toujours plus dangereuses comme le gaz de schiste) est
14 une fuite en avant qui menace l'existence même de la vie humaine sur cette planète.

15

16 La course à l'énergie est de celles qui rapportent le plus de profit et par ricochet de celles qui éveillent
17 les plus fortes (et souvent brutales) convoitises.

18

19 Notre Région n'échappe pas à la règle. Ainsi, la libéralisation du secteur énergétique a un impact
20 majeur sur les choix de notre pays et région en matière de gestion des énergies. Lors de la libéralisation
21 des secteurs du gaz et de l'électricité, notre pays a sacrifié la plupart des organismes publics qui
22 intervenaient dans le contrôle des tarifs (régulation et prix unique) et des investissements (choix des
23 infrastructures de transport et des modes de production) du secteur. Contrairement à ce que certains
24 prétendent, une politique énergétique écologique est donc bien plus incertaine aujourd'hui que les
25 multinationales de l'énergie ont les mains plus libres.

26

27 A titre d'exemple, notons la tentative d'imposer de nouveaux compteurs numériques dit
28 « intelligents » LINKY qui constituent une forme de contrôle de la vie privée, et auxquels nous nous
29 opposons.

30

31 La libéralisation a également un impact majeur sur les prix et diverses études ont montré que le budget
32 consacré par les ménages aux dépenses énergétiques augmente plus rapidement que les salaires. Dans
33 le même temps, le principal acteur du secteur, Electrabel (aujourd'hui filiale du groupe GDF Suez) qui
34 indirectement fut largement financée par les deniers publics, réalise régulièrement de plantureux
35 bénéfices et ce en particulier grâce à l'utilisation des centrales nucléaires dont elle a obtenu la
36 prolongation. En outre, cette société passée maîtresse dans l'art d'éluder l'impôt (notamment via les
37 intérêts notionnels), investit très peu dans les infrastructures en région wallonne, en particulier pour
38 ce qui concerne les énergies renouvelables.

39

40 Contrairement à ce que certains lobbies tentent de laisser croire, ni le fossile (charbon, gaz de schiste)
41 ni le nucléaire ne constituent des alternatives à moyen terme pour la production d'énergie car il s'agit
42 d'énergies disponibles en quantité limitée.

43

44 Estimation de la durée des réserves par type de ressource : rappel de la durée de vie des réserves des
45 différentes matières premières

46 - Uranium : un peu moins de 100 ans (sur la base des réacteurs de 2ème génération,)

47 - Charbon : 109 ans

48 - Pétrole : 53 ans

49 - Gaz : 56 ans

50

51 Même si le défi est conséquent, la politique que nous proposons est celle d'un passage progressif au
52 100% d'énergies renouvelables (éolienne, solaire, géothermique, ...) couplé à un usage rationnel de

1 l'énergie et à une baisse de la consommation. Contrairement à ce qui est ressassé par certains lobbys,
2 c'est évidemment techniquement possible. Il est cependant exact que c'est un choix d'autant plus
3 coûteux qu'on traîne à le mettre en œuvre et qu'on continue à ne pas comptabiliser (notamment pour
4 le nucléaire) plusieurs coûts pourtant inhérents aux techniques utilisées et à favoriser l'obsolescence
5 organisée. Par ailleurs, il ne correspond pas nécessairement à la logique de profit à court terme des
6 entreprises privées. La part des énergies renouvelables (environ 9% en 2017) est environ 2 fois plus
7 faible en Belgique que la moyenne dans l'EU27 (17.5%).

8

9 Nous sommes avec le Mouvement Demain pour une politique publique de l'énergie déterminée qui
10 favorise l'émergence de nouveaux acteurs et permette de sortir de la dépendance aux multinationales
11 qui actuellement dominant le marché. Nous prônons une énergie 100% renouvelable accessible à un
12 coût démocratique et identique pour tous les citoyens via une véritable transformation et régulation
13 du secteur de la production énergétique, mais aussi une réflexion sur nos modes de consommation.

14

15 La Région n'est pas en mesure de revenir sur la libéralisation du secteur, mesure que nous défendons
16 à l'échelle européenne. Par contre, elle peut faire énormément afin de favoriser le développement de
17 capacités de production et de distribution aux niveaux national, régional ou local d'énergies vertes
18 accessibles à toutes et tous.

19

20 **Énergie solaire : photovoltaïque et thermique**

21

22 Le développement de la production d'énergie solaire comporte le solaire thermique et le
23 photovoltaïque.

24

25 La meilleure application du solaire thermique est la production d'eau chaude sanitaire, dont le besoin
26 est constant toute l'année ; en revanche l'utilisation de cette technique n'est pas la panacée pour le
27 chauffage, puisque la production de chaleur est la plus basse au moment où l'on en a le plus besoin
28 (hiver ou obscurité).

29

30 Selon le rapport du bureau du plan du 12/12/2012 sur l'objectif 100% d'énergies renouvelables d'ici
31 2050, le solaire photovoltaïque fait partie de l'arsenal des sources d'énergie renouvelables à mettre en
32 œuvre. La technologie se perfectionne d'année en année, tant au niveau du rendement que des coûts
33 de production. Cependant, la couverture des quelque 100 km² que représente l'ensemble des toitures
34 correctement exposées en Région Wallonne ne suffit pas à assurer notre indépendance énergétique.
35 Comme pour toutes les énergies renouvelables elle doit être pensée dans un mix-énergétique.

36

37 Nous proposons de totalement revoir la réglementation wallonne actuelle basée sur le principe des
38 primes accordées aux particuliers pour l'installation de panneaux. Les divers plans concoctés par le
39 gouvernement régional wallon consistent à maintenir le principe des primes en les modulant selon des
40 critères revus et en les rendant moins avantageuses qu'auparavant. Pour nous, le plan actuel reste
41 fondamentalement injuste : seuls bénéficient de ces primes les particuliers propriétaires de leur
42 logement, disposant d'un toit correctement ensoleillé et en mesure d'investir. C'est de la transition,
43 financée par tous, mais seulement au bénéfice de quelques « happy fews », en somme.

44

45 Enfin, si la technologie photovoltaïque nous semble présenter un bilan écologique qui justifie son
46 déploiement, y compris sous nos latitudes peu ensoleillées, la logique consistant à promouvoir
47 l'installation de très petites installations sur des sites souvent moyennement (voire très peu) optimaux
48 aboutit à un gaspillage de ressources considérable. En optimisant leur localisation et leur gestion, il
49 serait possible d'obtenir, avec un même investissement, des rendements significativement plus élevés.

50

51 Le Mouvement Demain préconise donc, dans le respect des engagements pris dans le passé, l'arrêt
52 pur et simple de la subvention aux particuliers et la mise sur pied, en lieu et place, de régies locales

1 (communales ou intercommunales, notamment) des énergies vertes, financées par les pouvoirs
2 publics et dont la production bénéficiera à tous les citoyens.

3

4 Une telle orientation permettrait d'optimiser la dépense publique (d'obtenir plus de production avec
5 un investissement donné), de créer des biens communs durablement profitables à toutes et tous et
6 d'éteindre en grande partie les polémiques sur le coût du photovoltaïque.

7

8 **Energie éolienne**

9

10 En termes d'énergie éolienne, selon une étude menée par la Région Wallonne, plus de 85% des wallons
11 pensent que l'éolien est une bonne solution et sont favorables à l'installation d'un parc éolien près de
12 chez eux, pour à peine 4% qui y sont opposés. Or, nous assistons à un développement très lent du parc
13 en Région Wallonne, dû au nombre de recours devant le Conseil d'État liés à l'insécurité juridique de
14 la réglementation éolienne actuelle.

15

16 Nous plaçons donc pour l'élaboration d'un cadre juridique clair facilitant l'implantation d'éoliennes
17 sur le territoire wallon.

18

19 Demain plaide pour :

20

- La reprise des investissements dans l'éolien au rythme de 360 GWH par an.

21

- L'élaboration d'un cadre juridique clair facilitant l'implantation d'éoliennes sur le territoire
22 wallon : indemnisation foncière (location des emplacements) uniformisée, possibilité
23 d'implantations en zones forestières et ZAE, simplification des études d'incidence.

24

25 **Le problème de l'irrégularité de la production solaire et éolienne**

26

27 Le problème principal des énergies éolienne et photovoltaïque est l'irrégularité de la production : le
28 solaire ne fonctionne qu'en journée et la durée de cette journée varie en fonction des saisons. L'activité
29 éolienne, aléatoire, ne compense pas nécessairement les variations de l'éclairage diurne. La réponse à
30 ce problème se fera par plusieurs moyens

31

32 **Le stockage**

33

34 On peut stocker l'énergie via des puits canadiens (pour les nouvelles constructions) et le stockage
35 hydraulique par exemple via la technologie de pompage turbinage telle que développée à Coe ou à la
36 Plate Taille (Cerfontaine) ou envisagé en mer du Nord.

37

38 Le système fonctionne de la manière suivante : lorsque la demande d'électricité est inférieure à la
39 production solaire ou éolienne, le surplus d'électricité est utilisé pour faire monter l'eau dans l'étage
40 supérieur du système hydraulique, grâce à des pompes. Lorsque la demande d'électricité redevient
41 supérieure à la production, on laisse l'eau s'écouler vers le bas, actionnant des turbines. Le rendement
42 est de 75 %, la longévité infinie, les coûts d'entretien très faibles, l'impact écologique minimal, le
43 dimensionnement variable. Le relief de la Wallonie permet de trouver de nombreux sites appropriés.
44 On peut également envisager l'utilisation de ce système à grande échelle en utilisant les installations
45 hydrauliques du Nord de l'Europe par exemple. Cela demandera l'interconnexion des différents
46 réseaux électriques d'Europe. On pourra aussi envisager des stations de stockage hydraulique en mer
47 du Nord.

48

49 **Étalement de la consommation**

50

1 Il s'agit de revoir la tarification de l'énergie. Aujourd'hui, on encourage la consommation de nuit par
2 des tarifs plus avantageux parce que nos centrales électriques ont un niveau de production constant.
3 Demain, il faudra encourager la consommation de jour parce que la production d'électricité sera plus
4 importante le jour. Dans le domaine de la production industrielle, ce sera une excellente occasion de
5 privilégier le travail de jour par rapport au travail de nuit. En revanche ceci ne doit pas introduire une
6 flexibilité amenant à travailler davantage en fonction de la force du vent.

7

8 **Cogénération**

9

10 La cogénération est un principe de production simultanée de deux énergies différentes dans le même
11 processus. Le cas le plus fréquent est la production d'électricité et de chaleur, la chaleur étant issue de
12 la production électrique ou l'inverse. Au sens plus large, l'énergie électrique peut être remplacée par
13 l'énergie mécanique. Ces systèmes sont à haut rendement (de 80 % à 90 % en général) bien que le sens
14 de ce rendement doit être considéré avec précaution. Un cogénérateur valorise l'énergie produite,
15 thermique ou autre, qui est habituellement considérée comme un déchet.

16

17 **La biomasse**

18

19 Deux filières sont particulièrement envisageables pour développer la biomasse :

20 - La filière bois. Il est possible de valoriser actuellement 2 millions de tonnes de bois raméal
21 fragmenté (BRF), branches inutilisables autrement, pour produire 4,6 TWH ce qui
22 permettrait de générer 15.000 emplois directs ou indirects en régions rurales.

23 - La filière du recyclage des déchets et leur transformation en énergie par le biais
24 principalement de la biométhanisation. La technique de la biométhanisation permet
25 d'alimenter des centrales équipées de turbines à gaz. L'avantage de ces centrales c'est
26 qu'on peut les démarrer et les arrêter rapidement et qu'elles peuvent donc servir
27 rapidement d'appoint lorsque le vent ou le soleil viennent à manquer. Demain est
28 globalement favorable à ce procédé. Toutefois il est important de faire attention à
29 procéder à un arbitrage équilibré entre la production d'énergie et le nécessaire
30 rééquilibrage des sols agricoles actuellement très appauvris en matières organiques. Les
31 résidus (digestats) de la méthanisation peuvent être utilisés pour la fertilisation des sols
32 mais sont moins riches en matières organiques qu'un compost.

33

34 Nous avons laissé à part les agrocarburants car ils soulèvent l'épineuse question de la substitution de
35 cultures actuellement dédiées aux cultures vivrières déjà insuffisantes en Wallonie. Nous ne sommes
36 globalement pas très favorables à cette filière.

37

38 **Energie hydraulique**

39

40 Si la Wallonie n'est pas reliée à la mer, elle pourrait cependant bénéficier de techniques de valorisation
41 du potentiel marin. Vagues, marées, courants, écarts de température et de salinité sont autant de
42 points dont l'étude a permis quelques innovations en la matière. Ainsi, la technologie Pelamis, mise au
43 point par une entreprise écossaise, propose une structure semi-émergée composée de quatre
44 cylindres reliés par des articulations, destinée à transformer l'énergie des vagues en électricité et à
45 l'acheminer vers la côte par un câble sous-marin. Au Portugal, la toute première installation constituée
46 de plusieurs unités Pelamis livre depuis 2008 de l'électricité à quelques 1.500 familles. La Chine et la
47 Grande-Bretagne sont elles aussi très intéressées par cette technologie. Certains estiment que cette
48 technique pourrait mener au renforcement du potentiel hydraulique des cours d'eau wallons pour
49 compléter la cinquantaine de centrales hydroélectriques existantes. Il est néanmoins essentiel que le
50 développement a priori non polluant de cette forme d'énergie renouvelable, soit examiné
51 attentivement au préalable pour en réduire au maximum les impacts environnementaux.

52

1 **Géothermie profonde**

2

3 La géothermie individuelle et peu profonde est utilisée à petite échelle comme source de chauffage,
4 essentiellement via des pompes à chaleur chez des particuliers et des installations de petite taille.

5 À Saint-Ghislain, un système expérimental puise de l'eau souterraine à 73° et alimente un hôpital, 335
6 maisons et 3 écoles. Il n'existe par contre pas de véritable projet de production d'électricité par
7 géothermie profonde en Wallonie.

8

9 Plusieurs études montrent que le sous-sol wallon (particulièrement en Hainaut) offre des possibilités
10 en matière de géothermie profonde.

11

12 La géothermie en eau profonde pourrait nous permettre de produire de l'électricité. Pour ce faire, il
13 convient d'extraire très loin sous terre (5 000 mètres de profondeur environ) de l'eau à plus de 120
14 degrés. Alors que les énergies éolienne et photovoltaïque travaillent de manière intermittente,
15 l'énergie géothermique produit, elle, sans interruption, 24 heures sur 24 et 365 jours par an. A l'échelle
16 des besoins de l'humanité, c'est une source quasi inépuisable.

17

18 En 2012, des tests (semble-t-il concluants) ont été effectués via la société « EathSolution » mais depuis
19 plus aucune annonce n'a été faite et l'on ne peut que s'interroger sur la volonté des pouvoirs publics
20 dans ce projet.

21

22 Demain entend faire de la géothermie profonde une solution complémentaire aux autres sources
23 d'énergie renouvelable.

24

25 **Economies d'énergie**

26

27 Ainsi que le révèlent les chiffres de l'IWEPS, c'est le développement du transport qui a pesé le plus
28 lourd dans l'accroissement de notre consommation d'énergie ces vingt dernières années. La question
29 de l'aménagement du territoire et la lutte contre l'étalement urbain doit donc être au cœur d'une
30 politique de réduction de la consommation énergétique. C'est également le cas de l'offre en termes
31 de transports en commun qui figure également au range de nos priorités absolues. L'autre versant du
32 transport, c'est évidemment le transport de marchandises qui lui aussi ne cesse de croître. C'est
33 pourquoi la relocalisation de l'activité économique et les mesures permettant d'y parvenir (comme le
34 protectionnisme social, environnemental et solidaire que nous prônons) sont au cœur de nos
35 programmes européens et régionaux.

36

37 Nous abordons dans le chapitre « logement » la nécessité de développer un programme d'isolation
38 maximale des bâtiments.

39

40 **Régulation du secteur**

41

42 Dans l'attente d'une production qui soit 100% renouvelable et revenue dans les mains d'acteurs
43 publics ou coopératifs, il est essentiel de mieux réguler le secteur. Même si ceci ne relève pas de la
44 politique régionale, nous proposons par ailleurs la création d'un Comité National de L'Energie chargé
45 de contrôler le secteur énergétique en Belgique (producteurs, transporteurs, distributeurs et
46 vendeurs) et la fixation par la CREG (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz) ou son
47 pendant wallon d'un prix de vente unique sur tout le territoire du gaz et de l'électricité.

48

49 **Priorité 3 : Service bancaire universel**

50

1 La présente économique de 2008 a révélé la vulnérabilité de notre réseau bancaire aujourd'hui quasi
2 totalement privatisé (CGER, Crédit Communal, Banque de la Poste, ...) et converti à la logique du casino
3 financier mondial (notamment la spéculation sur l'endettement).

4

5 En octobre 2008, les trois grandes banques du pays (Fortis, Dexia et KBC), ainsi que l'assureur Ethias,
6 pris dans la tornade de la crise dite des subprimes étaient sauvés de la banqueroute grâce à l'injection
7 massive d'argent public. Par la suite, de l'argent public allait encore être encore utilisé à deux reprises
8 pour renflouer Dexia. Au total, le montant déboursé par l'État pour ces institutions financières sur la
9 période 2008-2012 s'est élevé à 32,6 milliards d'euros. Ceci représente pas moins de 8% de la dette
10 publique belge.

11

12 L'exemple du secteur bancaire est éclairant. L'activité bancaire est une activité vitale pour chacun de
13 nous. C'est d'ailleurs l'argument central qui a été utilisé pour justifier le sauvetage massif et quasi
14 inconditionnel opéré en 2008. Or, la dérégulation financière opérée depuis les années 1980 via les
15 différentes vagues ultralibérales a conduit non seulement à la privatisation d'établissements publics
16 mais également à la libre circulation des capitaux, à l'augmentation des ratios de levier, à des
17 mouvements de concentration accélérés (fusions, acquisitions), à la fin de la séparation entre activités
18 de banque et d'assurance, et entre activités de banques de dépôt et d'investissement. C'est cela qui a
19 conduit au fait que nos comptes de dépôt et nos épargnes se sont retrouvés prisonniers d'institutions
20 spéculatrices et liés à des dérivés financiers toxiques. En prime, les dirigeants (CEO, administrateurs,
21 ...) de ces véritables bombes économiques, se sont octroyés des salaires faramineux et on fait exploser
22 les dividendes de leurs actionnaires.

23

24 Ce qui est sans doute le plus effrayant dans tout ce scandale est le fait que 10 ans plus tard, aucun
25 compte n'est tenu de cette déroute, ni par les dirigeants des banques ni par les responsables
26 politiques.

27

28 La présence d'Ethias parmi les institutions qui furent touchées par la crise de 2008 a montré que le fait
29 que le capital soit détenu par des structures publiques est une condition nécessaire mais pas suffisante
30 pour éviter ce genre de débâcles. Il y a une véritable logique d'entreprise publique qui doit prévaloir
31 et qui correspond à une série de valeurs (contrôle citoyen, respect des missions de services public,
32 absence de logique de profit, ...).

33

34 Sur le plan des principes, il s'agit aujourd'hui de mener deux combats de front :

35 - Premièrement, préserver de la logique financière et spéculative ou replacer dans le giron
36 public le secteur des banques et assurances dont la gestion actuelle fait courir à notre
37 société des risques systémiques.

38 - Deuxièmement, éviter que des entreprises publiques de ces secteurs ne calquent leur
39 fonctionnement sur celui du secteur privé.

40

41 Dès lors que l'on se replace dans le champ d'action politique qui est le nôtre, il est important de
42 distinguer objectifs à long terme et actions de court terme possibles aux diverses échelles d'action.

43

44 La première observation est que nous manquons cruellement d'une banque réellement publique en
45 Belgique (ce que n'est pas Belfius dans ses pratiques) qui puisse jouer valablement son rôle de prêteur
46 auprès des particuliers (refus réguliers de prêts à des jeunes couples souhaitant un emprunt
47 hypothécaire), des pouvoirs publics (communes, SLSP, ...) et de l'industrie locale (PME, TPE, ...). C'est
48 la première priorité que nous souhaitons mettre en avant.

49

50 Diverses pistes sont possibles aujourd'hui (même s'il eut été bien plus intelligent de placer sous
51 contrôle public Dexia et FORTIS en 2008 créant alors un grand pôle de banque et assurance public). En
52 particulier, et même si ceci ne relève pas du pouvoir régional, nous souhaiterions que soit étudiée la

1 possibilité de repasser dans le giron majoritairement public la Banque de la Poste (qui est déjà pour
2 partie publique). Ayant une implantation sur le terrain (malgré la fermeture de nombreux bureaux) et
3 une vocation populaire de longue date, celle-ci pourrait constituer une solution intéressante afin
4 d’offrir une banque de dépôt de proximité.

5

6 Par ailleurs, des initiatives coopératives sont en cours d’élaboration, nous pensons en particulier à
7 l’initiative New B dont les fondements idéologiques nous semblent sains. Nous souhaitons que les
8 autorités publiques apportent tout leur concours à la réussite de cette initiative, éventuellement en
9 apportant les fonds et garanties nécessaires pour l’obtention de l’agrément bancaire (demande
10 relancée cette année).

11

12 Par ailleurs, l’épargne des wallons et des bruxellois est considérable. Permettre l’émergence d’une
13 caisse d’épargne et d’investissement permettant aux citoyens d’obtenir des taux d’intérêt
14 comparables à ceux des comptes épargne ordinaires tout en investissant leur argent dans l’économie
15 locale, permettant transition écologique, constructions de logements, d’infrastructures publiques, etc.
16 serait essentiel. En Wallonie, une Caisse wallonne d’Investissement (CWI) lancée par le ministre de
17 l’économie n’a pas rempli cet objectif parce qu’elle souffrait de plusieurs défauts, les plus importants
18 étant de ne pas disposer de guichets et de ne pas avoir clairement identifié l’objet des projets locaux
19 à soutenir. Nous proposons de travailler à la constitution d’une véritable caisse publique d’épargne
20 proche des citoyens.

21

22 Mais le monde bancaire ne fonctionne pas en vase clos ni dans les frontières d’un seul état (ainsi que
23 la crise dite des subprimes l’a montré) et il est légitime de réformer son fonctionnement à une échelle
24 plus large. C’est pourquoi, sur le plan européen, il conviendrait que soit enfin mise en place la
25 séparation des banques d’affaire et de dépôt. Plus fondamentalement, il est sans doute bon de
26 questionner le principe même des banques d’affaires, outil central de la financiarisation de l’économie
27 et de la spéculation dont on voit bien les ravages.

28

29 **8. Pour une politique de sécurité axée sur la prévention sociale**

30

31 La sécurité est un problème qui préoccupe beaucoup de citoyen.ne.s. Elle est indispensable au
32 développement de la personne humaine et au « vivre ensemble ». La sécurité signifie une protection
33 contre les criminels et les délinquants, mais encore contre toute sortes de calamités.
34 Elle comprend aussi la sécurité alimentaire, médicale, sociale, civile. Elle concerne aussi la sécurité au
35 travail et au niveau de l’emploi.

36

37 De ce point de vue, la sécurité est une condition de la liberté. Elle ne doit pas être uniquement dévolue
38 à la police et à la justice. Elle est aussi le produit de dispositifs de sécurité que mettent en œuvre divers
39 services (pompiers, protection civile, gardiennage privé, sécurité d’entreprise, ...). La crainte ne doit
40 pas être le fondement du contrat social et du « vivre ensemble ».

41

42 La sécurité est devenue une fin en soi mais les tentatives de résolution du problème ont amené un
43 énorme arriéré judiciaire et une forte surpopulation des prisons. La politique de sécurité présente
44 deux visages.

45

- **L’un répressif** : loi antiterroriste, peine incompressible, diminution des libertés
46 conditionnelles, pénalisation des « incivilités », procédure accélérée, sanctions
47 administratives communales, ...

48

- **L’autre préventif et/ou restitutif** : aide aux victimes, peines alternatives, agents de la paix,
49 auxiliaires de police en partenariat avec les acteurs sociaux, ...

50

- 1 La criminalité en col blanc quant à elle est dans les faits quasi dépenalisée !
- 2 La sécurité incombe tant à L'État fédéral qu'aux autres niveaux de pouvoir. Nous proposons que la
3 Région reprenne l'initiative dans le domaine de la prévention et assume toutes ses responsabilités en
4 matière d'aide sociale aux justiciables dans le cadre d'une Régie régionale des services de proximité.
- 5 Nous proposons en outre :
- 6 • Le recentrage des quartiers dans une optique d'autogestion, de concertations et d'échanges
7 avec toutes les parties concernées.
 - 8 • L'application systématique de peines alternatives aux justiciables non-récidivistes
 - 9 • L'uniformisation, selon le principe d'égalité devant la loi des différentes politiques locales de
10 sécurité et de prévention.
 - 11 • L'intégration de l'aide aux victimes dans l'aide sociale aux justiciables
- 12
- 13 Nous proposons de refinancer la ligne « 103 Ecoute Enfants » trop peu connue en Wallonie et
14 d'engager du personnel supplémentaire ainsi que des bénévoles. Pour tout traumatisme lié à une
15 violence, nous proposons par ailleurs de mettre en place des groupes de parole.

16

17 9. Pour une autre politique : élargissement de la démocratie et règles éthiques

18

19 Des tentatives de dépolitiser la politique, de la soustraire aux rapports de force et d'installer des règles
20 éthiques ont été mises en place mais rien à ce jour n'a permis de faire reculer la défiance, aussi chez
21 les jeunes, à l'égard du monde politique et de la chose publique.

22 Les instances politiques régionales ont adopté de nombreuses règles de « gouvernance », un terme de
23 la novlangue désignant dans la doxa libérale, une gestion rationnelle de la société avec, dans l'absolu,
24 une politique dépolitisée, une politique soustraite au conflit, aux rapports de force, et, plus
25 concrètement, ajustée à un esprit de consensus favorisant à terme l'alternance, au pouvoir, de
26 formations politiques d'accord sur l'essentiel. D'une part, la Wallonie s'est dotée de règles éthiques
27 qui permettent plus de transparence et réduisent l'arbitraire. D'autre part, elle a adopté des règles de
28 bonne gestion qui visent à adapter les institutions publiques aux intérêts et à la culture d'entreprise.

29 Le développement de règles éthiques est globalement une bonne chose pour peu qu'elles permettent
30 de faire reculer la défiance à l'égard du monde politique et de la chose publique. Le décumul des
31 mandats ou la transparence des revenus des élus, doit être poursuivi même s'il est important de ne
32 pas mettre à mal le droit au respect de la vie privée. La politique doit, au même titre que d'autres
33 activités, être encadrée par une ligne déontologique déterminée. Les électeurs doivent pouvoir
34 directement juger de l'action de leurs élus.

35 Sous couvert « bonne gouvernance », l'immixtion de logiques marchandes et de méthodes de travail
36 issues du secteur privé dans la gestion publique pose question. S'il n'est pas inutile de s'attarder la
37 façon dont il s'organise, le secteur public diffère fondamentalement du secteur privé et, comme tel, il
38 doit garder ses particularités afin de préserver son indépendance et de servir le plus grand nombre.
39 Par essence, les services publics n'ont pas pour objectif de générer des bénéfices pour des actionnaires
40 mais bien de rendre des services à la population. Est-ce opportun, dès lors, d'appliquer les mêmes
41 règles de gestion alors que le but poursuivi est diamétralement différent ?

42 Au-delà des règles de pure gestion, nous mettons par ailleurs en doute la technique décisionnelle qui
43 consiste à prendre en compte uniquement l'avis d'organisations qualifiées, par le gouvernement, peu
44 représentatives et excluant tout autre espace de concertation. Ce processus promeut une vision

1 étroite de la démocratie. Il favorise, en effet, la défense d'intérêts particuliers au travers l'action de
2 lobbying. Dans cette vision de la gestion publique, l'État n'est qu'un arbitre qui tranche entre les points
3 de vue divergents des lobbys invités à exprimer leurs desiderata officiellement. Cette démarche revêt
4 des airs faussement démocratiques puisqu'elle crée, certes, un lieu de consultation mais qui est
5 réservé à quelques initiés et qui favorise les lobbys les plus puissants. Les citoyens sont, par ailleurs,
6 totalement exclus de tout processus décisionnel.

7 Demain s'oppose à cette dérive et veut renforcer les règles de démocratie et l'équilibre des contre-
8 pouvoirs. Ainsi, nous voulons redonner le pouvoir aux citoyens de juger leurs élus en connaissance de
9 cause et leur permettre de peser, de manière directe, sur les décisions politiques.

10 Nous proposons :

- 11 - La **publication, systématique et régulière, de rapports synthétiques** relatifs au travail individuel
12 des parlementaires, en ce compris leur vote séance plénière et en commission ;
- 13 - L'**utilisation d'outils numériques** par chaque administration publique pour que celles-ci publient
14 activement tout document administratif (en-dehors des exceptions légales déjà prévues), afin que
15 tout citoyen puisse consulter ces documents sans effectuer de lourdes démarches administratives.
16 Sans mettre fin aux autres types d'accès.
- 17 - L'octroi d'un **rôle décisionnel** et plus seulement **consultatif à la CADA** (Commission d'Accès aux
18 Documents Administratifs)
- 19 - La **limitation de manière impérative du nombre de mandats politiques** pouvant être exercés (en
20 parallèle comme dans le temps) par un élu, en ce compris les mandats d'administrateur ;
- 21 - D'interdire **tout cumul de fonction exécutive**, même locale, et de mandat parlementaire ;
- 22 - De doter la Wallonie d'un **code de déontologie politique**, éventuellement avec des sanctions pour
23 les manquements les plus graves ;
- 24 - De développer des services publics, en vue de rencontrer l'intérêt général, sans tenir de la seule
25 rentabilité du service ;
- 26 - De **défendre et de restituer son rôle à la fonction publique** ;
- 27 - De soumettre à une **procédure d'enquête publique les projets de décret et d'arrêté** du
28 gouvernement afin de permettre aux citoyens d'exprimer leur point de vue et d'obtenir, même
29 collectivement, une réponse à leur remarque (cf. en matière environnementale et en
30 aménagement du territoire).
- 31 - D'instituer dans toutes les grandes villes des conseils de quartiers élus sur des espaces de
32 maximum 10-15 mille habitants, et ce afin de rapprocher la vie communale des citoyens et
33 d'impulser des dynamiques participatives (conseil de quartier élus, budgets participatifs à divers
34 niveaux de pouvoir, consultations populaires, ...)

35
36 Nous voulons par ailleurs que la Région Wallonne vote un décret imposant une **Assemblée délibérative**
37 **de citoyens tirés au sort**. Le modèle mis en application à la Communauté germanophone sera une de
38 nos références et démontre que ceci est compatible avec la législation belge.

39 Cette assemblée aura le pouvoir de se prononcer sur des thèmes choisis par elle et le Parlement wallon
40 aura l'obligation de se saisir des thèmes abordés et, s'il ne suit pas les recommandations citoyennes,
41 de fournir une justification motivée ; une information claire et précise à ce propos sera accessible à
42 tout citoyen.

43 Le tirage au sort de cette Assemblée devra tenir compte de plusieurs critères dont notamment ceux
44 de parité de genre, d'âge reflétant celle de la population (minimum 18 ans), de niveaux d'éducation.

- 1 Les participants seront payés selon un taux horaire calqué sur celui du salaire moyen en Wallonie. Ils
2 s'engageront pour un an au moins avec un renouvellement pour moitié et par tirage au sort ;
- 3 Dans la même volonté, nous nous prononçons fermement pour le maintien du Jury d'Assises telle qu'il
4 fonctionne actuellement
- 5

6 **10. Quelles réformes institutionnelles pour renforcer notre région ?**

7

8 Aspirations et opinions publiques sont très différentes au Nord et au Sud du pays. La solidarité entre
9 régions nous semble vitale.

10

11 Le fédéralisme reste le seul cadre institutionnel qui devrait permette aux régions de se développer
12 tout en conservant la solidarité entre les Wallons, les Bruxellois et les Flamands. Les institutions
13 doivent servir la démocratie. Pour cela les citoyens doivent s'y retrouver et comprendre.

14

15 Nous prônons une simplification des institutions reposant sur un Etat fédéral garant de l'égalité en
16 droit de tous les citoyens de Belgique ; des régions fortes, dotées de moyens et de compétences
17 permettant d'assurer leur développement et le bien-être de leurs habitants ; des villes et communes
18 refinancées, premiers maillons d'une démocratie participative.

19

20 Nous pensons en outre qu'il faut refédéraliser certaines compétences comme le climat et la santé, et
21 simplifier ce qui suit

22

- L'actuelle Fédération Wallonie Bruxelles, non dotée d'une capacité à lever un impôt, n'est
23 pas en mesure de dégager les moyens d'assumer ses missions (enseignement, culture ou
24 radiotélévision publique) essentielles. Refinancement ou répartition des compétences
25 entre les deux régions, il faudra réfléchir mûrement avec toutes les parties concernées
26 pour simplifier et améliorer le fonctionnement.

27

- Nous proposons en outre la redistribution progressive aux villes et communes et à la
28 Région des compétences des provinces.

29

- Nous sommes favorables à la mise en place de structures supra-communales de type «
30 communauté urbaine » qui, laissent une place réelle à la participation citoyenne.

31

- La délégation d'activité au niveau d'asbl, au fonctionnement opaque, doit être supprimée
32 parce que totalement inadaptée et inefficace.

33

- Enfin pour certaines grandes villes, nous sommes favorables à une fusion des communes
34 afin de créer des entités correspondant au bassin de vie effectif.

35

36 **11. Comment dégager des moyens pour une autre politique ?**

37

38 Pour mener des politiques, il faut bien évidemment des moyens publics. On a vu combien
39 l'investissement public était faible en Belgique. La bonne nouvelle est que ce pays n'a jamais produit
40 autant de richesse. La mauvaise est qu'elle est très mal répartie. Aujourd'hui en Belgique, le 1% des
41 plus fortunés (65.000 personnes) détient 25% des avoirs financiers. Il y a une cause au fait que 15%
42 des belges, dont un enfant sur quatre, vivent sous le seuil de pauvreté ont une cause... La répartition
43 des richesses est inégale mais la contribution au budget de l'Etat l'est plus encore. Plus de 50% des

1 recettes fiscales proviennent des revenus du travail pour à peine 10% des revenus financiers
2 (dividendes, plus-values et rentes)²

3 Afin de mener une politique sociale qui combatte efficacement les inégalités qui se sont creusées, afin
4 d'entamer une véritable transition écologique, nous avons besoin de moyens.

5 Le niveau de pouvoir fédéral a bien évidemment un impact majeur sur les moyens dont dispose la
6 Région Wallonne pour mener de telles politiques puisque l'essentiel de la fiscalité (TVA, IPP, impôt des
7 sociétés,) se joue aujourd'hui encore à ce niveau de pouvoir et ce, même si une partie non négligeable
8 de l'administration est aujourd'hui déplacée vers les régions. Dans le même temps, l'influence de la
9 concurrence fiscale au niveau européen ne peut être négligée.

10 Le Mouvement Demain propose de fondamentalement revoir la politique fiscale actuelle, par les
11 mesures suivantes :

- 12 - **Globaliser les revenus**, en supprimant le précompte libératoire lié aux revenus mobiliers et en
13 intégrant les revenus immobiliers non-taxés (revenus locatifs, à l'exclusion de l'habitation
14 propre et unique) dans le revenu global. Selon les calculs du bureau d'étude de la FGTB
15 Wallonne, ceci rapporterait entre 6.85 et 9.05 milliards d'euros à la Belgique.
- 16 - **Instaurer une imposition sur les plus-values à long terme sur les revenus du capital**
17 (aujourd'hui inexistante en Belgique, contrairement aux USA 19,1% où à la G-B 28%) à hauteur
18 de 25%.
- 19 - Réduire drastiquement, et conditionner à l'emploi et aux conditions sociales et
20 environnementales de production, une série d'aides accordées aujourd'hui quasi
21 inconditionnellement aux entreprises.
- 22 - Revenir à une **plus grande progressivité de l'impôt sur les personnes physiques (IPP)**. Il est
23 bon de rappeler que la Belgique a connu jusqu'en 1988 (avant les réformes Grootjans) 12
24 tranches d'imposition allant jusqu'à 71,2%. On est ensuite passé à 7, puis à 5 en 2002 lorsque
25 Didier Reynders a supprimé les tranches supérieures de 52,5% et 55%. Ces réformes
26 successives ont largement altéré la progressivité de l'impôt qui est un principe fondamental
27 de justice fiscale. Nous défendons la réforme de l'IPP portée par la FGTB (retour à 8 tranches
28 avec 52,5%, 55% et 65%) qui toucherait les 1,66% de Belges les plus riches et rapporterait 615
29 millions d'euros à l'Etat.
- 30 - **Introduire un revenu maximum autorisé (RMA) égal à 12 fois le revenu minimum légal.**
31 Concrètement, il s'agirait d'instaurer une tranche de l'IPP à 100% au-dessus du RMA. Cette
32 mesure n'a rien d'extravagante : aux Etats-Unis, durant la période allant de la crise de 1929 (et
33 la création par Roosevelt d'une tranche supérieure à l'impôt sur le revenu de 91 %) à 1963 le
34 taux supérieur d'imposition a été supérieur à 90% (soit pas très loin des 100%). Kennedy puis
35 Reagan démantèleront cette progressivité.
- 36 - Instaurer une **contribution exceptionnelle de crise** (cf. proposition FGTB: une taxe de 1% sur
37 le patrimoine mobilier hors compte-épargne et immobilier hors habitation unique,
38 rapporterait 9.75 milliards) ou un impôt sur la fortune (cf. proposition MOC: impôt de 1% sur
39 les fortunes de plus d'un million d'euros (excluant habitation propre et unique) rapporterait 6
40 milliards d'euros par an).

² Source: CSC

- 1 - **Mieux lutter contre la fraude fiscale** (évaluée en Belgique entre 4 et 20% du PIB), et
2 singulièrement la grande fraude, via la levée complète du secret bancaire, l’instauration d’un
3 cadastre des fortunes et une augmentation du nombre d’agents de l’administration fiscale
4 affectés à la lutte contre la grande fraude.

5

- 6 Pour que ces mesures fassent pleinement effet, elles doivent être couplées à une **harmonisation**
7 **fiscale d'envergure au niveau européen**. Nous défendons en particulier :

- 8 - L’instauration d’un taux d’imposition minimum (c’est-à-dire ne pouvant faire l’objet d’aucune
9 exonération) sur les bénéfices des sociétés, d’au moins 25% au niveau européen (comme le
10 préconise la CES). En Belgique, le taux officiel est de 33% mais en pratique, on est très loin du
11 compte puisque le taux d’imposition effectif est beaucoup plus bas.
12 - L’échange automatique d’informations fiscales entre pays.

13

14 Il est possible de prendre également au niveau wallon une série de mesures. Notamment, tout en
15 prônant une fiscalité plus progressive à l’échelle européenne et fédérale, nous nous proposons de
16 porter cette revendication **au niveau Wallon** également. Suite à la 6e réforme de l’Etat, les régions
17 ont désormais la possibilité (et en réalité, l’obligation afin d’équilibrer leurs comptes puisque les
18 régions subiront une baisse de leur financement) **d’établir, sur l’impôt fédéral, des additionnels**
19 **différenciés par tranche d’impôt**. Ainsi, la Wallonie et Bruxelles pourraient instaurer une plus grande
20 progressivité de l’impôt sur les personnes physiques par le biais de tranches d’impositions
21 supplémentaires.

22 Enfin, il nous paraît indispensable de réaliser un **audit citoyen de la dette de la Région Wallonne**, afin
23 d’en identifier les composantes et les détenteurs, et évaluer leur légitimité. Les liens avec les dettes
24 des autres entités publiques (fédéral, provinces, villes et communes, intercommunales) doivent aussi
25 être éclaircis. Nous pensons que les citoyens ont le droit de connaître la part qu’occupe le
26 remboursement de la dette dans le budget wallon par rapport aux dépenses consacrées aux services
27 publics fondamentaux que constituent les soins de santé, l’éducation, les allocations familiales, ...